



Rapport de gestion 2025

Helsana
Engagée pour la vie.

Contenu

Rapport

3	Éditorial
5	Rapport sur l'exercice
8	Stratégie d'Helsana
12	Conditions-cadres
15	Engagés pour notre clientèle
19	Employeur attractif
23	La durabilité chez Helsana
26	Gouvernance d'entreprise
27	Structure du Groupe et actionnariat
27	Structure du capital
28	Conseil d'administration
31	Direction d'entreprise
31	Rémunérations, participations et prêts
32	Droits de participation des actionnaires
33	Changement de contrôle et mesures de défense
33	Organe de révision
33	Gestion des risques et système de contrôle interne
33	Politique d'information

Finances

35	Compte de résultat consolidé
36	Bilan consolidé
37	Tableau de flux de trésorerie consolidé
38	Tableau des fonds propres consolidés
39	Annexe aux comptes annuels consolidés du Groupe Helsana
68	Rapport de l'organe de révision

Éditorial

Chères lectrices, chers lecteurs,

L'allongement de l'espérance de vie, des maternités plus tardives, l'augmentation du stress mental. La société est en pleine mutation et, par conséquent, aussi les exigences envers le système de santé. De nouveaux besoins et des attentes croissantes se heurtent aux préoccupations liées au financement des prestations de santé et de soins. Il faut un système de santé de grande qualité, facilement accessible et financièrement viable pour tous.

Des changements importants sont également à l'œuvre chez les partenaires tarifaires : les assureurs et les médecins ont élaboré ensemble le nouveau tarif médical TARDOC, qui a été instauré début 2026. L'harmonisation du financement des prestations ambulatoires et stationnaires (EFAS), qui a été adoptée par le peuple, suivra également à partir de 2028. Ces deux changements de grande ampleur auront un impact majeur sur le système de santé.



« Une fois de plus, l'exercice a été couronné de succès. Helsana dispose d'une solide assise financière et est parée au mieux pour faire face aux évolutions du système de santé. Notre activité de base demeure au cœur de notre stratégie. Parallèlement, nous investissons dans la numérisation et dans des thèmes importants pour la société tels que la longévité ou la santé mentale – pour les besoins d'aujourd'hui et de demain de notre clientèle. »

*Roman Sonderegger
CEO*

Helsana est prête pour ce changement et l'aborde sur des bases solides. Dans l'exercice sous revue, le Groupe Helsana affiche un résultat annuel de 357 millions de francs et des fonds propres à hauteur de 3,3 milliards de francs. Le résultat actuariel positif s'élève à 43 millions de francs et le taux de charges d'exploitation a encore baissé pour atteindre 6,9 %. Ces résultats témoignent de notre position de leader de l'assurance-maladie en Suisse.

En 2025, nous avons pris des décisions majeures. Nous avons lancé notre nouvelle stratégie et l'avons ancrée dans l'entreprise. Nous faisons progresser la numérisation. Le rachat d'Adcubum, le fournisseur de logiciels leader pour les assureurs-maladie et accidents, est un jalon vers plus de stabilité, de prévisibilité et d'innovation. Nous investissons dans des thèmes d'avenir tels que « Santé mentale », « Longévité », « Désir d'enfant et grossesse », « Vie et habitat autonomes » et « Épargne santé ». Et bien sûr, nous continuons à tout mettre en œuvre pour poursuivre avec succès notre activité de base, même en cette période de mutation, et pour la développer dans l'intérêt de notre clientèle.

« Après 15 années, mon mandat de président du Conseil d'administration d'Helsana prend fin. J'ai passé le relais à mon successeur, Daniel Liedtke, au début de l'année 2026. Avec satisfaction, mais également avec une certaine nostalgie, car je me sens étroitement lié à Helsana. Je remercie tous les clients et clientes, les collaborateurs et collaboratrices ainsi que les partenaires pour la confiance qu'ils m'ont témoignée pendant toutes ces années. »



Prof. Thomas D. Szucs
Président du Conseil d'administration

Au nom de tous les collaborateurs et collaboratrices, nous remercions nos plus de deux millions de clientes et de clients pour leur fidélité et nous réjouissons d'accueillir toutes les personnes qui se sont assurées chez Helsana depuis début 2026. En tant que partenaire solvable et fiable, nous mettons tout en œuvre pour rester digne de votre confiance à chaque étape de la vie.

A stylized, handwritten signature in black ink.

Prof. Thomas D. Szucs
Président du Conseil d'administration

A stylized, handwritten signature in black ink.

Roman Sonderegger
CEO

Exercice 2025



Le Groupe Helsana clôture l'exercice 2025 avec un résultat annuel positif de 357 millions de francs. Le volume des primes a augmenté pour atteindre 9 milliards de francs. En 2025, Helsana a décompté des prestations à hauteur de 8,4 milliards de francs pour sa clientèle. Les charges d'exploitation ont une nouvelle fois pu être réduites et se situent à un taux de 6,9 %. Avec des fonds propres de 3,3 milliards de francs, Helsana dispose d'une solide assise financière.

Pour le Groupe Helsana, l'exercice 2025 a de nouveau été couronné de succès. Ce résultat témoigne de la position d'Helsana en tant que leader de l'assurance-maladie en Suisse et montre qu'Helsana est une entreprise solvable. Prête à appréhender l'avenir. Prête à répondre à l'évolution des besoins de sa clientèle. Et également prête à accueillir les changements que connaît le système de santé.

Un résultat à nouveau réjouissant pour l'ensemble du Groupe

Au niveau du Groupe, Helsana a réalisé un résultat annuel positif de 357 millions de francs. Le résultat actuariel affiche un bénéfice de 43 millions de francs, ce qui correspond à un combined ratio de 99,5 %. Le résultat des placements de capitaux de 398 millions de francs est également remarquable, compte tenu des incertitudes politiques et du contexte difficile que connaissent les taux d'intérêt.

Malgré un marché âprement disputé, Helsana parvient à acquérir de nouveaux clients et clientes. Par conséquent, le volume des primes a de nouveau augmenté et s'élève désormais à 9 milliards de francs. En 2025, Helsana a décompté des prestations à hauteur de 8,4 milliards de francs pour ses clientes et clients. La baisse du taux de charges d'exploitation constitue un autre élément important du résultat réjouissant du Groupe. Grâce à une efficacité accrue et à des innovations, elles ont pu être réduites de 7,4 % à 6,9 %.

Primes encaissées

9

milliards de CHF

Fonds propres

3,3

milliards de CHF

Taux de charges d'exploitation

6,9

pour cent

Résultat annuel

357

millions de CHF

Évolution favorable des assurances complémentaires

Sur le marché exigeant des assurances complémentaires, Helsana est parvenue à augmenter le volume des primes et à gagner de nouveaux clients et de nouvelles clientes. Helsana Assurances complémentaires SA a réalisé un bénéfice actuariel avec un combined ratio de 92,4 %. Les affaires très rentables réalisées avec la clientèle privée y ont contribué, mais aussi le secteur des indemnités journalières maladie. Avec un combined ratio de 97,3 %, Helsana Accidents SA reste également rentable.

Une assurance de base solide

Grâce à une structure des prix avantageuse dans l'assurance de base et à une croissance de la clientèle à hauteur de 108 000 clientes et clients, le combined ratio de 101,7 % est légèrement négatif durant l'exercice sous revue et est ainsi légèrement supérieur à celui de l'exercice précédent, qui était positif. En ce qui concerne les primes pour 2026, Helsana était bien positionnée et a pu augmenter ses effectifs de 69 000 clientes et clients début 2026.

Augmentation des fonds propres

Fort d'une augmentation des fonds propres qui ont atteint 3,3 milliards de francs, le Groupe Helsana dispose d'une solide assise financière et est paré au mieux pour faire face aux évolutions du système de santé. Toutes les sociétés se situent nettement au-dessus des exigences légales en matière de solvabilité. À l'échelle du Groupe, le résultat des placements de capitaux s'élève à 398 millions de francs, avec une performance de 6,01 %. La surperformance de 0,88 points de pourcentage est à nouveau très positive.

Changements importants au sein du Groupe Helsana

Lors de l'assemblée générale du Groupe Helsana en mai 2025, les actionnaires ont élu Daniel Liedtke nouveau président du Conseil d'administration d'Helsana. Il succède à compter du 1^{er} janvier 2026 à son prédécesseur, le Prof. Thomas D. Szucs.

En outre, le Groupe Helsana a acquis en 2025 Adcubum SA, le premier fournisseur de logiciels d'assurance-maladie et accidents en Suisse. Forte d'une grande stabilité financière, Helsana investit avec ce rachat dans le développement, la stabilisation et l'optimisation des systèmes informatiques centraux, dans l'intérêt de sa propre pérennité et dans celui des nombreux autres clients et clientes d'Adcubum. Sur le plan organisationnel, la reprise est assurée par Helsana Participations SA.

Avec cette nouvelle stratégie, Helsana offre à ses clientes et clients des prestations et services supplémentaires, en plus des produits d'assurance proposés dans de « nouveaux domaines thématiques » tournés vers l'avenir. C'est pourquoi elle a créé en 2025 la société Helsana Service SA (HSAG). Grâce à une séparation claire des activités d'assurance-maladie et d'assurance-accidents, HSAG peut développer et proposer de tels services et prestations avec davantage d'agilité et de flexibilité.

Stratégie: Assurer la santé tout au long de la vie



Dans sa stratégie d'entreprise, Helsana se concentre sur son activité de base. Ses autres objectifs stratégiques sont l'attractivité pour la clientèle, l'attractivité en tant qu'employeur et la durabilité. Par ailleurs, Helsana propose de nouveaux services dans cinq thèmes : « Santé mentale », « Longévité », « Désir d'enfant et grossesse », « Vie et habitat autonomes » et « Épargne santé ».

La stratégie Helsana « Assurer la santé tout au long de la vie », introduite en janvier 2025, met l'accent sur la poursuite réussie et l'optimisation continue de l'activité de base, c'est-à-dire des activités clientèle privée et Entreprises. Comme le prouvent les chiffres de l'exercice sous revue, Helsana est sur la bonne voie : elle est parvenue à acquérir de nouveaux clients et de nouvelles clientes ainsi qu'à augmenter le volume des primes dans les domaines de l'assurance de base (AOS), de l'assurance complémentaire (LCA) et des affaires Entreprises. Et ce, toujours en mettant l'accent sur la croissance durable et la solvabilité. Le rachat d'Adcubum, le fournisseur de logiciels leader pour les assureurs-maladie et accidents en Suisse, vise également à optimiser l'activité de base. Cette reprise constitue un jalon stratégique et un investissement dans la pérennité d'Helsana.

La stratégie comprend également les objectifs suivants :

- Attractivité pour la clientèle : afin de rester attrayante pour sa clientèle et donc compétitive à long terme, Helsana accorde une attention particulière aux thèmes de l'expérience clientèle et du niveau de service. Ces efforts ont de nouveau été couronnés de succès en 2025, comme en témoigne la croissance de la clientèle mentionnée ci-dessus dans tous les domaines de l'activité de base ainsi que les retours positifs sur la satisfaction de la clientèle. Vous trouverez des informations sur les efforts et les succès concrets de 2025 au chapitre **« Engagés pour notre clientèle »**.
- Attractivité en tant qu'employeur : pour être un employeur attractif, Helsana investit massivement et efficacement, comme le montrent les excellents résultats de l'enquête auprès des collaborateurs et collaboratrices ainsi que les différents prix décernés énumérés au chapitre **« Employeur attractif »**.
- Gestion d'entreprise durable : les changements sociaux, économiques et écologiques s'accompagnent de défis qu'Helsana doit relever dans le cadre de son engagement en faveur de la durabilité. Plus d'informations à ce sujet figurent au chapitre **« La durabilité chez Helsana »**.



« En rachetant Adcubum, Helsana garantit à long terme la stabilité et le développement de systèmes informatiques essentiels pour Helsana et l'ensemble de la branche. En fin de compte, des millions de personnes assurées en profitent dans toute la Suisse. »

*Patrick Frank
Responsable Informatique*

Nouveaux thèmes pour les besoins d'aujourd'hui et de demain

En tant que leader de l'assurance-maladie en Suisse, Helsana aborde de nouveaux thèmes qui sont d'ores et déjà pertinents pour la clientèle en raison de l'évolution de la société et qui continuent de gagner en importance. En outre, Helsana renforcera son offre d'assurances-vie dans le cadre de solutions de partenariat et sans licence propre. Les nouveaux thèmes découlent des principaux moteurs du changement que connaît le système de santé :

– Santé mentale

Les troubles psychiques sont largement répandus en Suisse et souvent dus à des contraintes liées au travail. Avec des conséquences pour les personnes atteintes, leurs proches, l'entreprise et la société. C'est pourquoi Helsana étend ses prestations dans le domaine de la santé mentale. Celles-ci vont de la prévention à la réinsertion, en passant par les soins aigus. Mi 2025, Helsana a conclu un partenariat avec la célèbre clinique privée Hohenegg à Meilen, afin de développer avec elle des solutions pour améliorer la santé mentale. En guise de première offre, Helsana a lancé une « Plateforme Résilience » pour la clientèle Entreprises et ses collaborateurs et collaboratrices.



« Notre stratégie doit toujours être axée sur notre activité de base et notre clientèle. C'est pourquoi nous investissons de manière ciblée dans la numérisation, l'innovation et des offres sur des thèmes d'avenir. Ainsi seulement, nous pourrions répondre à nos exigences dans le contexte de changement que connaît actuellement le système de santé. »

Roman Sonderegger
CEO

– Longévité

En Suisse, l'espérance de vie augmente et les personnes veulent rester longtemps en bonne santé et en forme. Helsana souhaite devenir un interlocuteur central et proposer des offres de prévention personnalisées reposant sur une base scientifique. Les clientes et clients y auront accès par le biais d'offres de diagnostic pour leur permettre de mieux comprendre leur état de santé. Ces offres seront complétées par des services tels que des conseils ou une aide nutritionnelle. Un écosystème complet axé sur la longévité et la santé verra ainsi progressivement le jour.

– Désir d'enfant et grossesse

En Suisse, les couples fondent leur famille de plus en plus tard, ce qui a souvent un impact sur le désir d'enfant et la grossesse. Helsana souhaite offrir à ses clientes et clients un soutien plus ciblé sur ces thèmes et renforcer ses conseils. C'est pourquoi elle a lancé en 2025 une vaste offre de cours en ligne sur des thèmes tels que l'alimentation ou la gestion de l'anxiété. Helsana propose également un accompagnement pendant la grossesse ainsi qu'un échange avec des expertes et experts. Depuis le printemps 2025, Helsana aide les personnes ayant besoin d'un soutien médical pour concevoir un enfant avec Cada Fertility, un partenaire prometteur qui offre des prestations de fertilité de haute qualité.

– Vie et habitat autonomes

Compte tenu de l'évolution démographique, le besoin d'autodétermination augmente avec l'âge. Helsana travaille à l'élaboration d'une offre exhaustive d'information et de soutien pour une vie et un habitat autonomes à destination des personnes âgées. L'offre implique les proches et les personnes de référence de manière ciblée et comprend par exemple un conseil complet, personnalisé et adapté aux besoins. À cette fin, Helsana a testé différentes offres de services et de produits au cours de l'exercice sous revue.

– Épargne santé

Les frais de santé augmentent rapidement et figurent régulièrement en tête des préoccupations de la population. Helsana souhaite aider ses clientes et clients à planifier le financement de leurs frais de santé. Pour ce faire, Helsana a d'abord développé un calculateur de budget santé, qui permet à ses clients et clientes d'avoir une vue d'ensemble de tous leurs frais tels que les primes, les quotes-parts ou les traitements non couverts.

Création d'Helsana Services SA

En 2025, Helsana a fondé Helsana Services SA (HSAG) pour des prestations et services dans les « nouveaux thèmes ». Grâce à une séparation claire des activités d'assurance-maladie et d'assurance-accidents, HSAG peut développer et proposer de tels services et prestations à sa clientèle avec davantage d'agilité et de flexibilité. Les offres sont commercialisées sous la marque « allmo by Helsana ».

85,9

espérance de vie des femmes

82,4

espérance de vie des hommes

Env. 1/3

de toutes les absences au travail dans le domaine des indemnités journalières maladie sont dues à une maladie psychique

31,3

âge moyen des femmes à la naissance du premier enfant

Conditions-cadres



Helsana s'engage fortement dans la politique de la santé et contribue à façonner le système de santé suisse sur la base de données. L'objectif déclaré de cet engagement est un système de santé de grande qualité qui restera abordable à l'avenir.

Au cours de l'exercice sous revue, Helsana a également collaboré de manière constructive avec les autorités, les associations sectorielles et les organisations partenaires afin de développer des initiatives de santé efficaces et d'éliminer les incitations inopportunes dans le système de santé. En 2025, les principaux thèmes de la politique de la santé étaient les suivants :

– Maîtriser les coûts de la santé

Lors de la session de printemps 2025, le Parlement a adopté le deuxième volet de mesures visant à maîtriser les coûts. À l'avenir, la Confédération pourra fixer des rabais de quantité pour les médicaments présentant un volume de marché important. Une exigence de longue date d'Helsana est ainsi mise en œuvre. Selon l'Office fédéral de la santé publique (OFSP), les économies de coûts annuelles s'élèveront à environ 350 millions de francs. Autre nouveauté : les assureurs pourront à l'avenir informer leur clientèle de manière ciblée sur des prestations plus avantageuses, ainsi que des formes d'assurance et des mesures préventives appropriées. Le Parlement a lancé cette réforme suite aux conclusions du **rapport sur les soins d'Helsana**. L'ensemble du volet de mesures visant à maîtriser les coûts entrera progressivement en vigueur à partir de juillet 2026.

– Nouveaux systèmes de rémunération et de financement

Le « Oui » du peuple au financement uniforme des prestations ambulatoires et stationnaires (EFAS) marque une étape importante dans la réforme du système de santé. L'EFAS vise à renforcer les soins ambulatoires. À partir de 2028, les cantons financeront une part fixe de toutes les prestations stationnaires et désormais aussi ambulatoires. En outre, le Conseil fédéral a approuvé l'introduction d'un nouveau tarif médical en 2026. Un tiers de tous les coûts des prestations de l'assurance de base sera ainsi soumis à une nouvelle base de remboursement. La mise en œuvre de deux réformes aussi importantes, et qui suscitent de nombreuses incertitudes, représente un défi de taille pour toutes les parties prenantes. Cela concerne également les assureurs, qui doivent dès 2026 facturer sur la base de tout nouveaux tarifs et intégrer ces derniers dans leurs processus. En 2025, Helsana a

effectué des préparatifs et des tests approfondis afin que le changement de tarifs se déroule sans accroc.



« Le Tardoc et l'EFAS sont deux réformes importantes du système de santé suisse. Leur mise en œuvre difficile exige un engagement sans faille qui en vaut néanmoins la peine, car elle nous permettra à terme de financer durablement le système de santé. »

Wolfram Strüwe

Responsable Politique de la santé et communication

Recherche pour des soins efficaces et de grande qualité

Helsana poursuit ses recherches sur les services de santé et étudie la qualité et l'efficacité des prestations médicales et thérapeutiques. Les études publiées régulièrement, le **rapport sur les médicaments** et d'autres rapports Helsana permettent de tirer des conclusions sur l'efficacité, l'efficience et l'organisation du système de santé. Les études fournissent des pistes pour améliorer l'efficacité du Management des prestations et la qualité des soins, et élargissent les connaissances sur les questions de santé en Suisse.

Rapport sur les médicaments Helsana 2025

Dans son rapport, Helsana constate que les coûts des médicaments dans le domaine ambulatoire ont de nouveau augmenté dans l'assurance de base, pour atteindre 9,4 milliards de francs (+3,6 % par rapport à l'année précédente). Les médicaments restent donc un poste de coûts central et croissant de l'assurance de base. Le nombre de personnes qui prennent des médicaments augmente au cours de l'exercice sous revue, tout comme la quantité de médicaments prise. En moyenne, cela représente désormais 20 boîtes par personne traitée et par an. La hausse des prix des médicaments contribue également à la forte augmentation des frais dans ce domaine. Les modifications réglementaires introduites en 2024 pour promouvoir l'utilisation de produits d'imitation – génériques et biosimilaires – ont certes permis de réaliser des économies, mais celles-ci sont jusqu'à présent inférieures aux prévisions. Pour que les coûts des médicaments restent abordables à long terme, Helsana s'engage en faveur d'une mise en œuvre systématique des rabais de quantité, d'un réexamen annuel des prix de tous les médicaments à fort chiffre d'affaires et du rétablissement de la transparence des prix.

L'étude de l'exercice 2025 sur les médicaments potentiellement nocifs pendant la grossesse en est un exemple. Elle indique que, même si le taux de prescription est en baisse, il convient de faire preuve de vigilance et de prudence lors de la prescription de ces médicaments, car leur prise peut nuire gravement au fœtus. Une autre étude décrit la prise en charge actuelle des personnes souffrant de problèmes psychiques en Suisse. On constate ici une nette augmentation du recours aux prestations psychiatriques et psychothérapeutiques ambulatoires. Cette hausse confirme l'amélioration de l'accès aux soins psychothérapeutiques, mais révèle également un besoin croissant.

Engagée en tant que branche : la nouvelle association « prio.swiss »

« prio.swiss », la nouvelle association des assureurs-maladie, connaît un grand succès depuis sa création début 2025. Helsana soutient « prio.swiss » en participant activement à de nombreux comités. L'un des principaux objectifs de « prio.swiss » est de préserver la liberté d'action des assureurs-maladie et de favoriser la concurrence au sein du système de santé. Grâce à cette concurrence, les clientes et clients ont le choix et décident quel assureur leur propose les primes, modèles et services les plus intéressants. Cela incite les assureurs à faire des efforts pour rester attractifs et rend le secteur de l'assurance plus innovant et plus efficace dans l'intérêt de la clientèle.

millions de CHF

350

d'économies de coûts possibles grâce à des rabais de quantité sur les médicaments

milliards de CHF

9,4

de coûts annuels des médicaments dans le domaine ambulatoire dans l'assurance de base

Engagés pour notre clientèle



Helsana s'engage pour la santé et la qualité de vie de sa clientèle et lui offre une sécurité financière en cas de maladie, d'accident et de maternité. Avec une large gamme de produits et de services et du cœur à l'ouvrage.

Un service d'excellence, des produits innovants et une maîtrise des coûts. Au cours de l'exercice 2025, Helsana a œuvré de diverses manières pour sa clientèle. Cela n'est pas passé inaperçu : une enquête menée par AmPuls auprès de la clientèle a révélé qu'Helsana occupait la première place en matière de satisfaction de la clientèle, d'offres, de suivi de la clientèle, d'app de service et de service de facturation. La société d'audit et de conseil Deloitte attribue à Helsana les meilleures notes concernant sa capacité à acquérir de nouveaux clients et de nouvelles clientes, à fidéliser la clientèle existante et à gérer une clientèle de plus en plus nombreuse.

Meilleures notes pour la gestion de la clientèle

Les principales évaluations menées dans la branche au cours de l'exercice 2025 confirment la grande satisfaction de la clientèle d'Helsana :

- 1^{re} place dans le classement du Moniteur suisse des branches
- 1^{re} place en matière de suivi de la clientèle dans l'étude AmPuls
- « Très bien » sur moneyland.ch
- Deloitte : Helsana est « l'assureur-maladie le plus performant »
- Note « 5,1 » sur comparis.ch



« Les bonnes notes reçues nous encouragent à œuvrer chaque jour pour notre clientèle et nos partenaires. Je remercie toutes les personnes assurées et nos partenaires pour leur confiance, ainsi que nos collaborateurs et collaboratrices pour leur engagement, qui nous a permis d'obtenir ces résultats exceptionnels. »

*Sandro Mannino
Responsable Client et Marché*

Des apps qui font gagner du temps et récompensent un mode de vie sain

L'app Helsana+ a été désignée meilleur programme de fidélisation de la clientèle de Suisse lors des Swiss Loyalty Awards 2025. Helsana+ récompense un mode de vie sain et la fidélité à Helsana. Les points Plus cumulés peuvent être donnés ou échangés contre de l'argent et des bons d'achat. Une autre app Helsana, l'app Helsana Coach, propose aux utilisateurs et utilisatrices des entraînements et des conseils en matière d'activité physique, d'alimentation et de bien-être utiles au quotidien. En 2025, une nouvelle fonctionnalité a été ajoutée à l'app du portail clientèle myHelsana pour permettre notamment aux clientes et clients de toujours avoir leur carte d'assurance à portée de main. Celle-ci peut également être chargée dans le Wallet.

Retour au quotidien avec le Case Management

Les problèmes de santé affectent souvent différents domaines de la vie : la famille, le travail, la vie sociale. Cela soulève des questions sur les examens médicaux, les assurances ou les finances. Les Case Managers d'Helsana assistent gratuitement les clients et clientes qui disposent d'une assurance de base. Au cours de l'exercice sous revue, ils ont accompagné plus de 700 clientes et clients dans un quotidien souvent « nouveau », par exemple dans le cadre de visites médicales communes ou de démarches administratives.

Conseils de santé gratuits pour les bénéficiaires d'une assurance complémentaire

Préparation à une consultation médicale ? Questions sur un diagnostic, l'alimentation, l'activité physique ou la gestion de la douleur ? Les conseillères et conseillers en santé d'Helsana se tiennent à la disposition des clients et clientes disposant d'une assurance complémentaire pour répondre à ces questions et à toute autre demande relative à la santé. Cette offre gratuite a été utilisée environ 12 000 fois en 2025.

Conseil de grande qualité

Helsana mise sur un processus de conseil structuré pour la vente des produits. À cet effet, elle forme régulièrement son personnel de vente afin de garantir et d'améliorer la qualité du conseil. Tous les conseillers et toutes les conseillères disposent des certifications requises. Selon le souhait de la cliente ou du client, le conseil peut avoir lieu en personne, en visioconférence ou par téléphone.

Couverture sans interruption pour les personnes assurées auprès de KLuG

En concertation avec l'Office fédéral de la santé publique (OFSP), Helsana a proposé à l'automne 2025 une offre pour l'assurance de base à la clientèle de l'assureur-maladie KLuG, ce dernier étant désormais insolvable. Dans le domaine des assurances-maladie complémentaires, de nombreuses personnes assurées chez KLuG possédaient des produits pour lesquels Helsana porte les risques. Ainsi, les clients et clientes de KLuG bénéficiaient dans tous les cas d'une solution subséquente et d'une couverture d'assurance sans interruption. En outre, Helsana a fourni un soutien opérationnel à KLuG et aux autorités.



« Nous souhaitons offrir à notre clientèle des produits attrayants qui tiennent leurs promesses tout en bénéficiant d'un financement durable. Nous mettons tout en œuvre pour y parvenir, que ce soit au niveau du développement et de l'amélioration des produits, de l'efficacité du décompte des prestations ou du contrôle des prestations et des frais. »

*Roman Schuppisser
Responsable Produits et Prestations*

Nouveautés en matière de produits et de services

Helsana a également reçu plusieurs distinctions pour ses produits. L'assurance complémentaire ambulatoire COMPLETEA occupe par exemple la première place sur moneyland.ch et a été classée dans la catégorie « supérieur à la moyenne » par VZ VermögensZentrum. Parallèlement, Helsana poursuit le développement ciblé et continu de ses produits existants. À compter du 1^{er} janvier 2026, les clientes et clients peuvent ainsi profiter des nouveautés suivantes :

– Partenariat solide avec certaines pharmacies

Les clients et clientes des modèles d'assurance de base BeneFit PLUS Flexmed, BeneFit PLUS Telmed et Premed24 bénéficient d'un nouvel interlocuteur : en cas de problèmes de santé tels que des maladies cutanées, ils et elles peuvent demander un conseil personnalisé dans les pharmacies partenaires d'Helsana. Les frais de ces conseils seront désormais pris en charge par Helsana.

– Un plus grand choix de cabinets médicaux

Les clientes et clients ayant souscrit le modèle d'assurance BeneFit PLUS Flexmed peuvent désormais choisir parmi 1 700 cabinets médicaux dans toute la Suisse. Avec Compassana comme partenaire, Helsana est parée pour affronter l'avenir du monde numérique dans le secteur de la santé. L'app permet d'accéder à tout moment à différentes données : rapports médicaux, résultats d'analyses, médicaments ou ordonnances. La clientèle peut ainsi partager ses données en toute sécurité avec des professionnel·le·s de santé en qui elle a confiance.

– « Private Line » pour les assuré·e·s privé·e·s

Depuis 2025, les assuré·e·s privé·e·s d'Helsana bénéficient d'un suivi premium personnalisé via la « Private Line » exclusive.

– Services dans de nouveaux thèmes

Par l'intermédiaire de la nouvelle société Helsana Services SA, Helsana a commencé à développer et à proposer des prestations liées aux thèmes d'avenir « Santé mentale », « Longévité », « Désir d'enfant et grossesse », « Vie et habitat autonomes » et « Épargne santé ». Consultez le chapitre « **Assurer la santé tout au long de la vie** » pour en savoir plus.

Engagement contre la hausse des frais

Pour Helsana, agir de manière responsable signifie utiliser les fonds de sa clientèle à titre fiduciaire. Helsana applique ce principe à ses propres processus, mais aussi auprès de fournisseurs de prestations, par exemple dans les cas suivants :

- **Traitement numérique des justificatifs :** Helsana optimise en permanence ses processus de traitement numérique. Cela permet de réduire les frais administratifs tout en augmentant la qualité du traitement. En 2025, Helsana a augmenté le taux d'automatisation des justificatifs dans l'assurance de base à 92,8 % (2024 : 92,1 %) et ce, alors que le nombre de justificatifs est passé de 21,9 millions en 2024 à 23,8 millions en 2025.
- **Contrôles systématiques des prestations dans l'assurance de base :** Helsana compare les prix des divers fournisseurs de prestations ou de différents traitements et décèle ainsi les traitements trop onéreux. Le contrôle des factures dans l'assurance de base est effectué à plus de 90 % de manière entièrement automatisée dans le système central d'Helsana. Helsana réclame systématiquement aux fournisseurs le remboursement des prestations payées en trop et réalise ainsi des économies significatives.
- **Négociations tarifaires avec les hôpitaux dans le domaine de l'assurance-maladie complémentaire :** Helsana négocie régulièrement avec les hôpitaux afin que les primes des assurances complémentaires restent abordables. Elle s'engage ainsi pour garantir des prix adaptés et des décomptes transparents. En 2020, l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA) a publié des exigences sur la manière dont les assureurs-maladie doivent facturer les prestations supplémentaires dans le domaine de l'assurance complémentaire. Helsana a alors résilié et renégocié tous les contrats non conformes. Dans les cantons de Genève et de Vaud, Helsana n'a pas pu parvenir à des accords contractuels avec tous les fournisseurs de prestations avant la fin de la période de transition, le 1^{er} janvier 2025. Cet objectif a été atteint au cours de l'exercice sous revue. Ainsi, des contrats conformes aux exigences de la FINMA ont été conclus pour la première fois avec tous les fournisseurs de prestations en Suisse.



Employeur attractif



Une équipe de collaboratrices et collaborateurs épanouie et compétente est essentielle pour satisfaire notre clientèle. C'est pourquoi Helsana encourage le développement de ses quelque 3700 collaborateurs et collaboratrices et s'engage résolument en faveur de la diversité, de l'égalité des chances et d'une culture d'entreprise positive.

Helsana entend rester un employeur attractif. Depuis 2025, cet objectif est également inscrit explicitement dans sa stratégie d'entreprise. En guise de fondement, tous les collaborateurs et toutes les collaboratrices créent ensemble une culture basée sur la confiance, l'innovation et l'esprit d'équipe. En outre, Helsana accroît son attractivité en tant qu'employeur grâce à des conditions de travail modernes et une rémunération transparente et équitable. Les résultats de l'enquête auprès des collaborateurs et collaboratrices 2025 confirment que cette initiative est bien accueillie par le personnel : plus de 80 % des collaboratrices et collaborateurs y ont participé et, avec 81 points sur 100, la disposition à recommander Helsana comme employeur est très élevée.

Rémunération transparente

Dans sa stratégie de rémunération, Helsana mise sur la transparence et le versement de salaires conformes au marché. Le système de rémunération d'Helsana repose sur un tableau de fonctions de référence que tous les collaborateurs et toutes les collaboratrices peuvent consulter sur l'intranet. Ce tableau offre une vue d'ensemble du vaste éventail de fonctions chez Helsana, y compris leur description, les qualifications requises et les fourchettes salariales.



« La transparence salariale nous permet de garantir l'équité et l'égalité de traitement dans tous les domaines et toutes les fonctions. Nos négociations salariales sont désormais beaucoup plus factuelles : nous disposons d'une base objective pour déterminer les exigences encore nécessaires pour obtenir une promotion ou une augmentation de salaire. »

Beat Hunziker

Responsable Ressources Humaines



Les fourchettes salariales sont également indiquées dans les offres d'emploi. À ce propos : En 2025, Helsana s'est hissée pour la première fois en tête du classement général suisse de « Best Recruiters », qui a analysé environ 450 entreprises. En outre, le processus de recrutement d'Helsana a été reconnu comme le meilleur de la branche pour la onzième fois en douze ans. Dans la région Allemagne-Autriche-Suisse, Helsana figure également en troisième place sur près de 1500 entreprises évaluées.

Environnement de travail sain et inclusif



En tant qu'employeur responsable, Helsana s'engage depuis des années en faveur de la conciliation entre vie professionnelle et vie privée. Elle propose des modèles de temps de travail flexibles ainsi que des cours et des offres de soutien adaptés aux différentes phases de la vie. En 2025, le Bureau UND, le centre de compétences suisse pour l'égalité et la conciliation de la vie professionnelle, familiale et privée, a une nouvelle fois décerné le « label UND » à Helsana.



Cette même année, Helsana a de nouveau reçu le label « Friendly Work Space », qui établit la norme de qualité suisse pour une gestion de la santé en entreprise (GSE) appliquée systématiquement ainsi que pour un environnement de travail valorisant et digne.

En tant qu'employeur, Helsana accorde une importance particulière à la santé mentale et offre donc à ses collaborateurs et collaboratrices un large soutien incluant notamment des cours de résilience et de gestion du stress. Depuis 2025, les collaboratrices et collaborateurs peuvent également bénéficier d'entretiens gratuits et confidentiels avec des psychologues et des psychothérapeutes chez Aepsy, un partenaire externe. Cette offre est appréciée et fréquemment utilisée.

Davantage de femmes à des postes de direction

Helsana s'engage activement en faveur de l'égalité des chances entre les femmes et les hommes ainsi que pour les personnes handicapées. Par exemple, un processus de candidature accessible aux personnes en situation de handicap ainsi que des informations et des supports sur le thème « Travailler avec un handicap et accessibilité » ont été développés.



Au cours de l'exercice sous revue, Helsana a adhéré à l'association économique « Advance », qui œuvre activement pour l'égalité des sexes en Suisse. Helsana s'est également vu décerner le certificat « Fair-ON-Pay Advanced » pour son engagement durable en faveur de l'égalité salariale entre les femmes et les hommes.

Depuis l'exercice 2024, l'un des quatre objectifs de durabilité d'Helsana est d'augmenter le nombre de femmes aux postes de direction. La proportion de femmes a augmenté tant au niveau du management intermédiaire que supérieur. En 2025, des collaboratrices de différents échelons de fonction ont créé le réseau « Women@Helsana », qui a organisé quatre événements très fréquentés et ainsi donné une forte dynamique à ce thème. Helsana continuera à miser sur la sensibilisation, le mentorat, la formation continue et des modèles de travail flexibles afin d'augmenter durablement la proportion de femmes aux postes de direction.

Le Groupe Helsana documente les progrès accomplis et les objectifs atteints en 2025 au chapitre « Personnel et environnement de travail » de son rapport de durabilité. Le rapport de durabilité 2025 complet sera publié début juin 2026.

Investir dans le développement du personnel

Helsana accorde une grande importance au développement personnel et professionnel de ses collaboratrices et collaborateurs. Son objectif est de s'assurer que ses collaborateurs et collaboratrices disposent des compétences nécessaires et renforcent leur employabilité. L'offre de soutien pour le personnel est variée :

- Cours internes spécialisés et de direction ainsi qu'environ 200 offres d'e-learning
- Possibilité de formations et perfectionnements externes
- Programmes de coaching individuels
- Aperçu des autres services par le biais de stages internes
- Programme de mentorat interne

Façonner ensemble la culture d'entreprise

Quatre thèmes destinés à renforcer la collaboration du personnel sont au cœur du voyage culturel d'Helsana. Afin de les ancrer dans le quotidien, des formations spécifiques sont organisées pour les collaboratrices et collaborateurs sur les thèmes suivants :

- Prise de responsabilités
- Collaboration entre les différents services
- Ouverture au changement
- Culture de l'erreur et de l'apprentissage

40,7

âge moyen

61

nationalités

31%

part de collaborateurs et collaboratrices à
temps partiel

12

langues

La durabilité chez Helsana



En tant que leader de l'assurance-maladie en Suisse, Helsana porte une responsabilité particulière vis-à-vis de ses assuré·e·s, de ses collaborateurs et collaboratrices et de la société. C'est la raison pour laquelle Helsana a ancré le thème « Gestion d'entreprise durable » dans sa stratégie d'entreprise au cours de l'exercice sous revue.

Les changements sociaux, économiques et écologiques s'accompagnent de nouveaux défis. Helsana les aborde très tôt dans le cadre de son engagement en faveur de la durabilité, car un changement climatique et environnemental non maîtrisé aurait de graves conséquences sur la santé et le bien-être.



« Un environnement préservé est fondamental pour garantir une qualité de vie à long terme. C'est pourquoi nous tenons systématiquement compte de la durabilité dans nos décisions, nos pratiques commerciales et notre culture d'entreprise. »

*Ronny Bächtold
Responsable Finances et Gestion de l'entreprise*

Gestion d'entreprise durable

Dans le cadre de sa nouvelle stratégie d'entreprise « Assurer la santé tout au long de la vie », Helsana s'est fixé l'objectif « Gestion d'entreprise durable » afin d'intégrer de manière encore plus ciblée la durabilité à ses processus décisionnels et à ses pratiques commerciales.

Depuis plusieurs années, Helsana participe à l'évaluation d'EcoVadis sur la durabilité. EcoVadis évalue la direction d'entreprise et le développement des entreprises en matière de durabilité. La notation annuelle d'EcoVadis constitue donc un baromètre externe très pertinent. En 2025, Helsana a par exemple élargi ses exigences en matière d'achats afin de garantir une chaîne d'approvisionnement transparente et durable. À cet effet, Helsana a élaboré une charte fournisseurs et l'a introduite auprès des nouveaux fournisseurs.



Évaluation EcoVadis : Helsana remporte le bronze

En octobre 2025, EcoVadis a décerné la médaille de bronze à Helsana, qui s'est améliorée dans tous les domaines thématiques et a reçu pour la première fois la note « bien » à « avancé » pour tous les thèmes. Fondée en 2007, EcoVadis est l'un des prestataires d'évaluations de la durabilité des entreprises les plus importants du monde. Des entreprises de plus de 180 pays participent à son programme et sont évaluées selon un large barème de critères non financiers, parmi lesquels figurent des facteurs environnementaux et éthiques ainsi que des critères relatifs au droit du travail, aux droits humains et aux achats responsables.

Aspects sociaux

Helsana fait de la santé de ses assuré-e-s et de ses collaborateurs et collaboratrices une priorité absolue. Elle est un partenaire fiable pour le paiement des frais de maladie et d'accident. En tant que leader de l'assurance-maladie, Helsana s'engage également en faveur d'un système de santé efficace, de haute qualité et financièrement viable. À cette fin, Helsana participe activement à la politique de la santé en réalisant des études très remarquées sur les soins et en proposant des offres d'information et de prévention (pour en savoir plus, voir les chapitres « **Conditions-cadres** », « **Assurer la santé tout au long de la vie** » et « **Employeur attractif** »).

Environnement et climat

Le changement climatique affecte directement l'environnement et la santé. Pour Helsana, la protection de l'environnement est une responsabilité non seulement écologique, mais aussi en matière de santé. Conformément à son engagement, Helsana adhère aux objectifs climatiques de l'Accord de Paris.

En 2025, Helsana a continué à réduire systématiquement ses émissions de CO₂ dans le cadre de son objectif zéro émission nette à l'horizon 2050, notamment grâce au remplacement des systèmes de chauffage et à des rénovations énergétiques. De plus, les émissions de gaz à effet de serre dans les immeubles de placement ont encore été réduites. Au cours de l'exercice sous revue, l'entreprise a lancé des projets d'optimisation énergétique de l'exploitation et d'installation de compteurs d'énergie automatisés. Helsana mise également sur des solutions durables pour ses appareils informatiques afin de préserver les ressources et de réduire les gaz à effet de serre. En 2025, des PC et des ordinateurs portables usagés ont de nouveau été donnés au groupe AfB. Ces appareils sont nettoyés par des professionnel·le·s, reconditionnés et réutilisés.

Durabilité au cours de l'exercice 2025

Dans son rapport annuel sur la durabilité, le Groupe Helsana documente ses progrès et les objectifs qu'il a atteints jusqu'à présent sur la voie d'une gestion d'entreprise durable. Helsana publiera son rapport de durabilité 2025 complet début juin 2026.

Zéro net

objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2050

≤1,0 %

écart salarial inexplicé selon le sexe

100 %

électricité provenant de sources durables dans tous les immeubles d'exploitation

Gouvernance d'entreprise



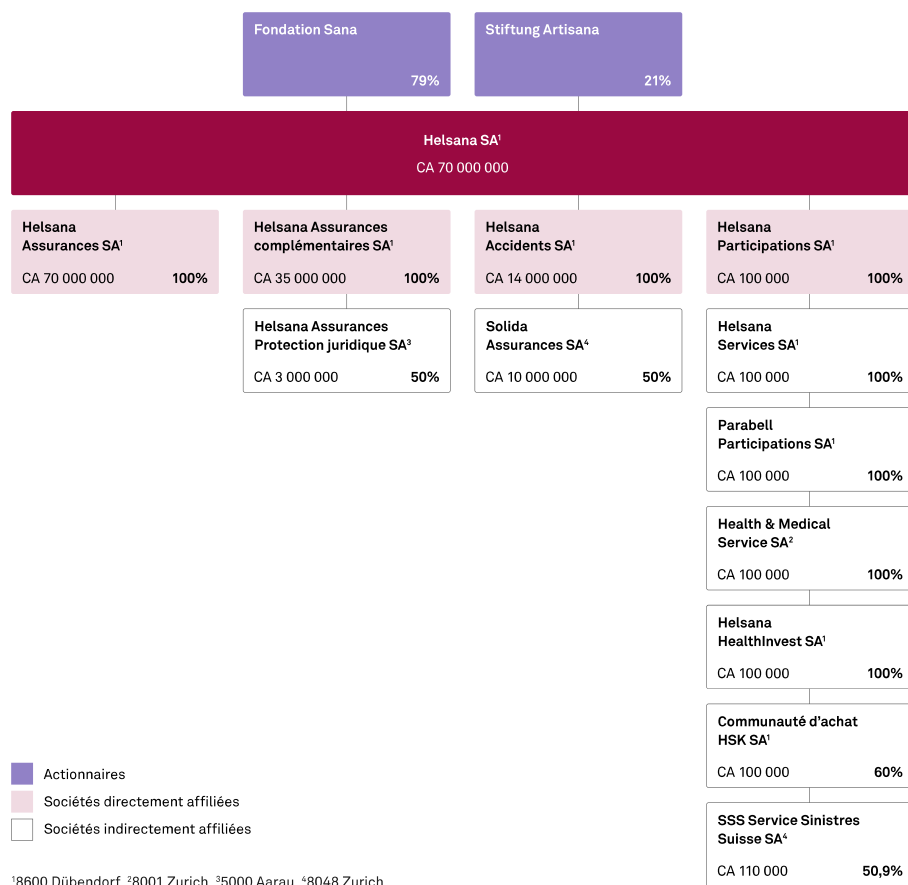
Une gestion d'entreprise responsable est à la fois la base et l'objectif de la gouvernance d'entreprise. Chez Helsana, c'est la condition sine qua non d'une gestion et d'une organisation transparentes.

Une gestion d'entreprise durable, basée sur la confiance

En matière de transparence et de responsabilités, Helsana se conforme aux recommandations du « Code suisse de bonnes pratiques pour la gouvernance d'entreprise ». Notre **code de conduite** contient les principes éthiques de notre entreprise tels qu'ils ont été formulés par le Conseil d'administration et que tous les collaborateurs et collaboratrices d'Helsana s'engagent à respecter. Il comprend les valeurs et principes fondamentaux communs pour le travail quotidien. Il promeut également une vision commune de ce qui constitue une pratique professionnelle honnête et éthique.

1. Structure du Groupe et actionariat

Les actionnaires d'Helsana SA sont les fondations Sana et Artisana. La fondation Sana détient 79 % du capital-actions de CHF 70 millions. Son conseil comprend vingt membres et un comité de sept membres. La fondation Artisana détient 21 % du capital-actions et est gérée par un conseil de huit membres.



Le périmètre de consolidation d'Helsana n'affiche aucune participation dans des sociétés cotées en bourse et aucune participation croisée où, des deux côtés, la participation dépasse une valeur limite de 5 % en termes de capital ou de voix.

2. Structure du capital

Le capital-actions d'Helsana SA de 70 millions de francs est réparti en 70 000 actions nominatives entièrement libérées d'une valeur nominale de 1000 francs. Chaque action donne droit à son détenteur à une voix à l'assemblée générale. Les actions nominatives ne peuvent être transférées qu'avec l'approbation du Conseil d'administration. Le capital-actions n'a pas été modifié au cours des trois derniers exercices. Il n'existe pas de règle d'admissibilité pour l'inscription de « nomines ».

Il n'existe pas d'actions privilégiées ou d'actions à droit de vote privilégié et il n'y a pas de bons de participation en suspens. Il n'existe pas non plus de capital conditionnel ou autorisé et de bons de jouissance. Helsana n'a pas émis d'obligations convertibles ou d'options et aucun instrument de ce type n'est en circulation.

3. Conseil d'administration

Le Conseil d'administration est responsable de la gestion stratégique du Groupe Helsana. Il est composé d'un Président et de huit membres au total. Il comprend uniquement des membres non exécutifs. Aucun des membres n'a fait partie de la direction d'une entreprise du Groupe Helsana au cours des trois derniers exercices. En outre, ils n'entretiennent pas de relations commerciales avec le Groupe Helsana, ou ses sociétés, qui pourraient les influencer dans l'exercice de leur fonction.

Les membres du Conseil d'administration sont élus individuellement par l'assemblée générale annuelle pour un mandat d'un an. Une réélection est possible. Au total, le mandat ne peut pas durer plus de 16 ans. De plus amples informations sur la présidence et les membres du Conseil d'administration sont disponibles sous helsana.ch/ca.

3.1 Organisation interne du Conseil d'administration

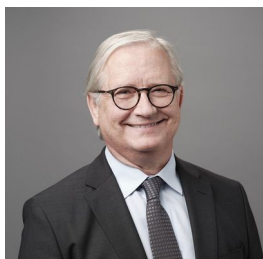
L'organisation du Conseil d'administration et de la Direction est précisée dans le règlement d'organisation, qui définit les tâches, compétences et responsabilités du Conseil d'administration, de ses commissions, de la révision interne et de la direction, ainsi que l'établissement de rapports.

Le Conseil d'administration est l'autorité de direction suprême du Groupe Helsana. Quatre commissions permanentes assistent le Conseil d'administration dans son travail, notamment dans la coordination, la prise de position et la préparation de ses décisions. Peuvent s'y ajouter d'éventuelles commissions techniques si certaines tâches l'exigent. Le Conseil d'administration se réunit au moins quatre fois par an ou plus fréquemment selon l'évolution des affaires. Pendant l'exercice 2025, le Conseil d'administration s'est réuni dix fois.

Quatre commissions permanentes soutiennent le Conseil d'administration dans son travail :

Commission d'entreprise, des indemnisations et des nominations

Composition



Prof. Thomas D. Szucs,
docteur en médecine
et en droit
(président)



Lorenz Hirt, docteur en
droit



Benedikt Koch,
docteur en sciences
techniques

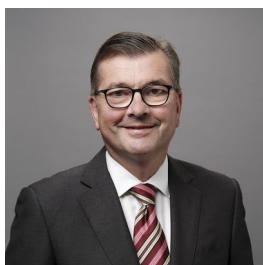
Obligations et compétences

La commission d'entreprise, des indemnisations et des nominations coordonne et prépare l'ensemble des dossiers concernant les affaires qui doivent être soumises au Conseil d'administration. Elle prépare également la rémunération de la Direction d'entreprise et des membres du Conseil d'administration.

(huit séances en 2025)

Commission d'audit et de gestion des risques

Composition



Joachim Masur
(président)



**Nina Arquint, docteure
en droit**



Reto Egloff



**Lorenz Hirt, docteur en
droit**

Obligations et compétences

La commission d'audit et de gestion des risques se charge de l'examen préalable de toutes les affaires comptables, de l'examen et de l'information à l'attention du Conseil d'administration. Elle prépare les dossiers en vue de leur traitement au sein du Conseil d'administration. De plus, elle informe le Conseil d'administration du travail et des rapports de l'organe de révision externe et de la révision interne, ainsi que de la situation en matière de gestion des risques et du système de contrôle interne (SCI). Elle est également responsable de l'élection du responsable de révision interne, et de la coordination de la planification pour les révisions internes et externes.

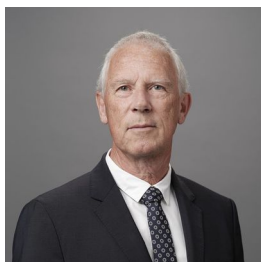
(quatre séances en 2025)

Commission d'investissement

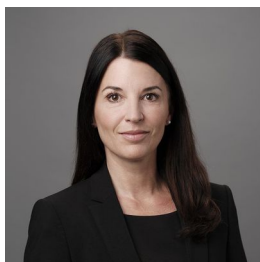
Composition



**Prof. Thomas D. Szucs,
docteur en médecine
et en droit**
(président)



Yves Cuendet



**Prof. Michèle
F. Sutter-Rüdisser,
docteure en économie**

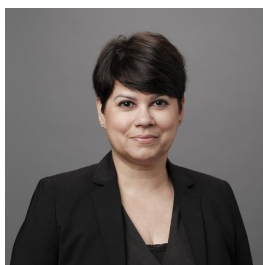
Obligations et compétences

Parmi les tâches de la commission d'investissement figurent l'examen préalable et l'avis à l'intention du Conseil d'administration pour la rédaction de rapports trimestriels et annuels concernant les actifs immobilisés, l'examen préalable et l'avis à l'attention du Conseil d'administration concernant la « Value at Risk », la stratégie de placement ainsi que les affaires de placement du ressort du Conseil d'administration.

(quatre séances en 2025)

Commission de numérisation

Composition



Prof. Sita Mazumder,
docteure en économie
(présidente)



Prof. Thomas D. Szucs,
docteur en médecine
et en droit



Benedikt Koch,
docteur en sciences
techniques

Obligations et compétences

La commission de numérisation est chargée de l'élaboration et du développement de la stratégie de numérisation du Groupe Helsana à l'intention du Conseil d'administration. Elle a pour objectif la promotion et le renforcement de la « maturité numérique » et la garantie de la durabilité du développement du Groupe Helsana en matière de numérisation.

(quatre séances en 2025)

3.2 Révision interne

Le service de révision interne soutient le Conseil d'administration dans son travail et fournit des prestations de contrôle indépendantes visant à améliorer la gestion du risque, le système de contrôle interne (SCI) et les processus commerciaux. Il coordonne son travail avec l'organe de révision externe et avec les fonctions internes Assurance. Le service de révision interne suit une approche basée sur le risque. Il dépend directement de la présidence de la commission d'audit et de gestion des risques et établit un rapport trimestriel à l'attention du Conseil d'administration.

4. Direction d'entreprise

La Direction d'entreprise est responsable de la conduite opérationnelle du Groupe Helsana. Elle est composée de cinq membres. Roman Sonderegger, CEO, est responsable de la direction opérationnelle. Des informations complémentaires sur le CEO et les membres de la Direction d'entreprise sont disponibles sur helsana.ch/direction-d-entreprise.

5. Rémunérations, participations et prêts

Le Conseil d'administration fixe la rémunération de ses membres sur proposition de la commission d'entreprise et des indemnités. Ladite commission décide de la rémunération des membres de la Direction d'entreprise conformément aux directives du Conseil d'administration. La rémunération globale de la Direction d'entreprise est composée d'un salaire annuel fixe, d'une part variable ainsi que des contributions de l'employeur aux assurances sociales et à la caisse de pension. La part variable dépend de la réalisation des objectifs.

Rémunération des membres en fonction

Le Groupe Helsana communique séparément, pour chacun de ces deux organes, la rémunération individuelle la plus élevée. En 2025, la rémunération des membres du Conseil d'administration et de la Direction d'entreprise en fonction s'est présentée comme suit.

La rémunération globale du Conseil d'administration se composait de paiements en numéraire à hauteur de 980 453 francs, de cotisations de prévoyance d'un montant de 10 435 francs et d'autres émoluments pour une somme de 112 932 francs. Ces montants incluent toutes les rémunérations pour les fonctions exercées au sein du Conseil d'administration et de ses quatre commissions permanentes. Le président du Conseil d'administration a perçu un paiement en numéraire de 254 961 francs, des cotisations de prévoyance de 0 franc et d'autres émoluments de 26 406 francs. Ces montants incluent les honoraires pour la présidence et la direction de commissions du Conseil ainsi que pour les fonctions exercées au sein d'autres commissions et associations.

La rémunération globale des cinq membres de la Direction d'entreprise se composait de paiements en numéraire à hauteur de 2 901 102 francs, de cotisations de prévoyance d'un montant de 423 607 francs et d'autres émoluments pour une somme de 89 043 francs. Le CEO perçoit un paiement en numéraire de 864 486 francs, des cotisations de prévoyance de 114 711 francs et d'autres émoluments de 16 832 francs. Le salaire de base, toutes les parts variables ainsi que d'autres rémunérations exceptionnelles sont inclus dans le paiement en numéraire.

Les membres de la Direction d'entreprise doivent verser à l'entreprise les tantièmes, honoraires et autres rémunérations qu'ils ont perçus dans le cadre de leurs mandats pour le compte du Groupe Helsana. Aucun honoraire ou rémunération supplémentaire devant être rendu public n'a été versé aux membres du Conseil d'administration ou de la Direction d'entreprise.

6. Droits de participation des actionnaires

Chaque action donne droit à une voix lors de l'assemblée générale. Il n'y a pas d'actions privilégiées ou d'actions à droit de vote privilégié. Les actionnaires peuvent se faire représenter à l'assemblée générale au moyen d'une procuration écrite. Le mandataire ne doit pas être lui-même actionnaire. Aucune règle statutaire ne limite le droit de vote ou la participation à l'assemblée générale. Les décisions sont prises à la majorité des voix représentées, sauf disposition contraignante contraire relevant de la loi ou des statuts.

L'assemblée générale ordinaire a lieu tous les ans, dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice. Elle est convoquée par le Conseil d'administration, les liquidateurs, l'organe de révision ou l'assemblée générale elle-même. Le Conseil d'administration convoque également une assemblée générale quand des actionnaires représentant au moins dix pour cent du capital-actions ou des droits de vote en font la demande par écrit, avec mention des points à mettre à l'ordre du jour ainsi que des propositions. La convocation de l'assemblée générale ordinaire se fait au moins 20 jours avant la date de la réunion. L'invitation doit comporter les points à l'ordre du jour ainsi que les propositions du Conseil d'administration et, le cas échéant, des actionnaires.

Helsana SA tient un registre des actions nominatives où sont inscrits les détenteurs et les usufruitiers, avec mention de leur nom et de leur adresse.

7. Changement de contrôle et mesures de défense

Helsana SA n'étant pas cotée en bourse, la société n'a pas l'obligation d'émettre une offre publique d'achat. Aucune clause de changement de contrôle n'a été incluse dans des conventions ou des plans au bénéfice des membres du Conseil d'administration et/ou de la Direction d'entreprise ou d'autres cadres d'Helsana.

8. Organe de révision

Conformément aux statuts, l'organe de révision est nommé pour une année. Le mandat du réviseur responsable est limité à sept ans. Il s'étend à la grande majorité des sociétés comprises directement ou indirectement dans le périmètre de consolidation d'Helsana. La société de révision contrôle notamment les comptes annuels et les comptes consolidés, qu'elle soumet à l'assemblée générale conformément aux dispositions légales et statutaires.

PricewaterhouseCoopers AG est l'organe de révision du Groupe Helsana depuis 2024. Le réviseur responsable est Martin Schwörer. Les honoraires pour les travaux de révision se sont élevés à 729 783 francs en 2025. Aucuns honoraires additionnels n'ont été perçus pour des prestations de conseils au cours de l'année sous revue.

9. Gestion des risques et système de contrôle interne

Helsana dispose d'un système de gestion des risques efficace, systématique et couvrant toute l'entreprise ainsi que d'un système de contrôle interne (SCI). Ces derniers se fondent sur le modèle dit des trois lignes de défense et font partie intégrante de la direction d'entreprise. Ils aident à réaliser les objectifs de l'entreprise et à assurer la pérennité et la réussite du Groupe Helsana. Ces systèmes sont conformes aux dispositions du Code suisse des obligations, de la loi sur la surveillance des assurances (LSA) et de la loi sur la surveillance de l'assurance-maladie (LSAMal).

La Direction d'entreprise et le Conseil d'administration reçoivent régulièrement des rapports sur les principaux contrôles et risques, leur évolution ainsi que les mesures prises pour en limiter l'impact et les maîtriser.

10. Politique d'information

Le Groupe Helsana informe ses actionnaires, ses collaborateurs et collaboratrices et sa clientèle de manière complète, ouverte et régulière. La rubrique « **Groupe Helsana** » du site Internet de la société regroupe des informations sur la stratégie de l'entreprise, la structure juridique, la gouvernance d'entreprise, les communiqués de presse et les rapports annuels (y compris les rapports de durabilité) ainsi que d'autres informations spécifiquement destinées à différents groupes cibles.

Les résultats du Groupe Helsana sont publiés une fois par an. Les communiqués de presse sont disponibles sur le site Internet de la société. Le rapport annuel est disponible en allemand et français. Il peut être consulté sur le site Internet à partir du jour de la publication des résultats de l'exercice écoulé.

Outre l'assemblée générale, une réunion d'information destinée aux actionnaires a lieu tous les ans en septembre, généralement au siège d'Helsana.

Comptes Consolidés du Groupe Helsana

Compte de résultat consolidé

Montants en milliers de francs	Annexe	2025	2024
Primes acquises pour propre compte	4	8 961 815	8 245 612
Charges de sinistres et de prestations		-8 234 747	-7 754 169
Modification des provisions techniques		-158 613	-2 231
Taux d'intérêt technique		4 188	4 201
Charges de sinistres et de prestations pour propre compte	4	-8 389 172	-7 752 199
Modification des provisions techniques de fluctuation et de sécurité	12	-15 372	-16 238
Compensation des risques entre assureurs		190 442	347 605
Participation des assurés aux excédents		-85 198	-77 796
Charges d'exploitation pour propre compte	4	-619 301	-607 332
Compte de résultat technique		43 214	139 651
Produits des placements de capitaux	5	1 009 806	1 027 268
Charges des placements de capitaux	5	-491 969	-478 796
Variation de la provision pour risques liés aux placements de capitaux	14	-119 470	-181 820
Résultat des placements de capitaux		398 367	366 652
Dont résultat de la méthode de mise en équivalence		36 555	21 514
Charges d'intérêts techniques		-4 188	-4 201
Autres produits d'exploitation	4	49 338	51 468
Autres charges d'exploitation	4	-36 128	-27 403
Résultat d'exploitation		450 603	526 167
Résultat hors exploitation	4	-28 301	-16 161
Résultat exceptionnel	4	0	30
Résultat consolidé avant impôts		422 302	510 037
Impôts sur les bénéfices	4	-64 857	-62 297
Résultat consolidé		357 445	447 740
Part des minoritaires dans le résultat		-509	-391

Bilan consolidé

Montants en milliers de francs	Annexe	31.12.2025	31.12.2024
Actifs			
Placements de capitaux	6, 7	8 323 615	7 818 521
Impôts différés actifs		20 413	29 188
Immobilisations incorporelles	8, 16	131 133	0
Immobilisations corporelles	8	4 117	3 637
Comptes de régularisation actifs	9	230 293	488 859
Créances	10	646 855	571 007
Liquidités		538 938	443 130
Total de l'actif		9 895 364	9 354 342
Passifs			
Capital de l'entité		70 000	70 000
Réserves provenant de primes		405 601	405 601
Réserves provenant de bénéfices	16	2 463 118	2 292 602
Résultat consolidé		357 445	447 740
Fonds propres		3 296 164	3 215 943
Dont part des minoritaires dans le capital		2 540	2 276
Provisions techniques pour propre compte	11	2 832 914	2 674 301
Provisions techniques de fluctuation et de sécurité	12	1 290 468	1 275 096
Provisions non techniques	13	62 517	26 695
Provisions pour risques liés aux placements de capitaux	14	1 165 490	1 046 020
Comptes de régularisation passifs	9	97 389	83 178
Dettes	10	1 150 422	1 033 109
Capitaux étrangers		6 599 200	6 138 399
Total du passif		9 895 364	9 354 342

Tableau de flux de trésorerie consolidé

Montants en milliers de francs	Annexe	2025	2024
Résultat consolidé		357 445	447 740
Amortissements/réévaluations des placements de capitaux	6	-255 290	-444 079
Bénéfices proportionnels résultant de l'application de la méthode de mise en équivalence	6	-36 555	-21 514
Amortissements/réévaluations des immobilisations incorporelles	8	9 367	0
Amortissements/réévaluations des immobilisations corporelles	8	1 862	1 494
Amortissements/réévaluations des créances		20 215	19 576
Variation des provisions techniques pour propre compte	11	158 613	2 231
Modification des provisions techniques de fluctuation et de sécurité	12	15 372	16 238
Variation des provisions non techniques	13	35 822	-25 214
Variation de la provision pour risques liés aux placements de capitaux	14	119 470	181 820
Variation des comptes de régularisation actifs	9	258 566	-89 899
Variation des impôts différés sur les bénéfices		8 774	17 586
Variation des créances	10	-96 063	-8 793
Variation des comptes de régularisation passifs	9	14 210	56 899
Variation des dettes	10	117 314	89 618
Flux de trésorerie de l'activité d'exploitation		729 122	243 704
Investissements/désinvestissements dans les placements de capitaux ¹	6	0	-92 922
Investissements dans les placements de capitaux	6	-2 525 715	0
Désinvestissements dans les placements de capitaux	6	2 312 466	0
Investissements/désinvestissements dans les immobilisations incorporelles	8	-140 500	0
Investissements dans les immobilisations corporelles	8	-2 342	-350
Acquisition de participations intégralement consolidées	16	-272 900	0
Vente de participations intégralement consolidées	16	-79	0
Flux de trésorerie de l'activité d'investissement		-629 069	-93 272
Distribution de bénéfices aux actionnaires		-4 000	-4 000
Distribution de bénéfices aux minoritaires		-245	-245
Flux de trésorerie de l'activité de financement		-4 245	-4 245
Flux de trésorerie total = variation «Liquidités»		95 808	146 187
État initial des liquidités au 01.01.		443 130	296 943
État final des liquidités au 31 décembre		538 938	443 130
Variation des liquidités		95 808	146 187

¹ A partir de 2025, les investissements et desinvestissements dans les placements en capital seront présentés en montant brut.

Tableau des fonds propres consolidés

Montants en milliers de francs	Capital de l'entité	Réserves provenant de primes	Réserves provenant de bénéfices	Dont goodwill compensé	Résultat consolidé	Total	Part des minoritaires dans le capital
Situation au 31.12.2024	70 000	405 601	2 292 602	0	447 740	3 215 943	2 276
Affectation du bénéfice			447 740		-447 740	0	
Distribution de dividendes			-4 245			-4 245	-245
Modification du périmètre de consolidation			-79			-79	
Compensation du goodwill			-272 900	-272 900		-272 900	
Résultat de l'exercice					357 445	357 445	509
Situation au 31.12.2025	70 000	405 601	2 463 118	-272 900	357 445	3 296 164	2 540

Montants en milliers de francs	Capital de l'entité	Réserves provenant de primes	Réserves provenant de bénéfices	Résultat consolidé	Total	Part des minoritaires dans le capital
Situation au 31.12.2023	70 000	405 601	2 285 360	11 487	2 772 448	2 131
Affectation du bénéfice			11 487	-11 487		
Distribution de dividendes			-4 245		-4 245	-245
Résultat de l'exercice				447 740	447 740	391
Situation au 31.12.2024	70 000	405 601	2 292 602	447 740	3 215 943	2 276

Annexe aux comptes annuels consolidés du Groupe Helsana

1. Compte de résultat – informations complémentaires sur les secteurs d'activité (branches)

Montants en milliers de francs	Assurances selon la LAMal ¹		Assurances selon la LCA ²		Assurances selon la LAA ³		Autres ⁴		Élimination		Total	
	2025	2024	2025	2024	2025	2024	2025	2024	2025	2024	2025	2024
Primes acquises pour propre compte	6 755 258	6 094 152	2 023 406	1 994 855	183 151	156 605	0	0	0	0	8 961 815	8 245 612
Charges de sinistres et de prestations	-6 666 584	-6 180 966	-1 431 485	-1 453 474	-136 678	-119 730	0	0	0	0	-8 234 747	-7 754 169
Variation des provisions techniques	-147 382	74 529	6 452	-60 903	-17 683	-15 856	0	0	0	0	-158 613	-2 231
Taux d'intérêt technique	0	0	0	0	4 188	4 201	0	0	0	0	4 188	4 201
Charges de sinistres et de prestations pour propre compte	-6 813 966	-6 106 437	-1 425 034	-1 514 377	-150 173	-131 385	0	0	0	0	-8 389 172	-7 752 199
Modification des provisions techn. de fluctuation et de sécurité	15 206	-74 292	-34 820	43 660	4 243	14 394	0	0	0	0	-15 372	-16 238
Compensation des risques entre assureurs	190 442	347 605	0	0	0	0	0	0	0	0	190 442	347 605
Participation des assurés aux excédents	-1 676	-1 643	-81 346	-74 811	-2 176	-1 342	0	0	0	0	-85 198	-77 796
Charges d'exploitation pour propre compte	-260 645	-260 455	-328 632	-316 272	-30 024	-30 606	0	0	0	0	-619 301	-607 332
Compte de résultat technique	-115 382	-1 070	153 575	133 055	5 022	7 666	0	0	0	0	43 214	139 651
Produits des placements de capitaux	282 095	302 884	420 650	409 046	175 683	156 164	201 377	191 044	-70 000	-50 000	1 009 806	1 027 268
Charges des placements de capitaux	-159 515	-155 439	-193 497	-184 376	-70 524	-47 286	-68 433	-73 566	0	0	-491 969	-478 796
Variation de la provision pour risques liés aux placements de capitaux	-4 250	-18 640	-78 980	-85 440	-27 180	-35 270	-9 060	-42 470	0	0	-119 470	-181 820
Résultat des placements de capitaux	118 330	128 805	148 173	139 230	77 979	73 608	123 884	75 008	-70 000	-50 000	398 367	366 652
Charges d'intérêts techniques	0	0	0	0	-4 188	-4 201	0	0	0	0	-4 188	-4 201
Autres produits d'exploitation	17 427	17 362	34 984	40 023	521	960	2 165	1 176	-5 759	-8 053	49 338	51 468
Autres charges d'exploitation	-6 091	-8 649	-26 306	-25 515	-474	-676	-9 015	-616	5 759	8 053	-36 128	-27 403
Résultat d'exploitation	14 284	136 449	310 426	286 793	78 859	77 357	117 034	75 568	-70 000	-50 000	450 603	526 167
Résultat hors exploitation	318	1 546	0	-8	5	2	-28 624	-17 700	0	0	-28 301	-16 161
Résultat exceptionnel	0	0	0	0	0	0	0	30	0	0	0	30
Résultat consolidé avant impôts	14 602	137 995	310 426	286 784	78 864	77 359	88 410	57 898	-70 000	-50 000	422 302	510 037
Impôts sur les bénéfices	0	0	-54 048	-48 940	-7 066	-10 031	-3 742	-3 326	0	0	-64 857	-62 297
Résultat consolidé	14 602	137 995	256 378	237 844	71 798	67 328	84 668	54 572	-70 000	-50 000	357 445	447 740
Part des minoritaires dans le résultat	0	0	0	0	0	0	-509	-391	0	0	-509	-391

¹ **Assurances selon la LAMal** Cette branche regroupe les sociétés qui proposent des assurances obligatoires des soins et des assurances facultatives d'indemnités journalières selon la LAMal.

² **Assurances selon la LCA** Cette branche regroupe les sociétés qui proposent des produits d'assurance selon la LCA.

³ **Assurances selon la LAA** Cette branche regroupe les sociétés qui proposent des produits d'assurance selon la LAA.

⁴ **Autres** Cette branche regroupe toutes les autres sociétés.

2. Principes de consolidation et d'établissement des comptes

Généralités

Les comptes annuels consolidés 2025 sont établis conformément aux recommandations relatives à la présentation des comptes (Swiss GAAP RPC) et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats (true & fair view). Les normes Swiss GAAP RPC forment un tout. Toutes les recommandations formulées doivent dès lors être appliquées.

La norme Swiss GAAP RPC 41 est entrée en vigueur le 1.1.2012 pour les clôtures individuelles des assureurs-maladie LAMal. Le Groupe Helsana utilise les RPC 30 (consolidation) et RPC 41 depuis l'exercice 2015. L'utilisation des Swiss GAAP RPC est un choix volontaire.

Périmètre de consolidation

Les comptes annuels consolidés englobent toutes les entreprises contrôlées directement ou indirectement par Helsana. Tel est habituellement le cas lorsqu'Helsana détient directement ou indirectement plus de 50 pour cent des droits de vote d'une société. Les sociétés acquises durant l'exercice sont intégrées dans les comptes consolidés à partir de la date de la remise des activités à Helsana, et toutes les sociétés vendues sont sorties du périmètre à partir de la date d'aliénation.

Modification du périmètre de consolidation

Helsana Participations SA a entièrement cédé sa participation de 100 % dans Procure Prévoyance SA le 28 février 2025. Cette cession fait suite à la révision de la loi sur la surveillance des assurances (LSA).

Helsana Services SA a été fondée le 4 juin 2025 en tant que filiale d'Helsana Participations SA et intégrée dans le périmètre de consolidation.

Parabell Participations SA a été fondée le 3 juillet 2025 en tant que filiale d'Helsana Participations SA et intégrée dans le périmètre de consolidation.

Parabell Participations SA a repris le Groupe Adcubum le 1^{er} septembre 2025. Le Groupe Adcubum est ainsi intégrée dans la consolidation.

Ecarts d'arrondi

Tous les montants présentés dans les comptes annuels sont arrondis en milliers de CHF. En conséquence, dans certains cas, il est possible que l'addition des montants arrondis fasse apparaître un écart par rapport au total arrondi indiqué.

2.1 Méthode de consolidation

Consolidation intégrale

L'intégration des sociétés se fait selon la méthode de la consolidation intégrale. La consolidation du capital se fait selon la méthode anglo-saxonne (purchase method). Les actifs et les capitaux étrangers des sociétés acquises font l'objet d'une réévaluation à la date du changement de contrôle selon des principes du groupe Helsana ; les plus-values et moins-values sont attribuées aux postes concernés du bilan et la différence restante entre le prix de vente et les fonds propres déterminés selon les principes de présentation des comptes du groupe, c'est-à-dire le goodwill, est entièrement amortie sur cinq ans ou durant l'année de la consolidation. Les participations éventuelles de tiers à des sociétés entièrement consolidées sont mentionnées séparément comme parts minoritaires aux fonds propres et au résultat.

Méthode de mise en équivalence

Les sociétés dans lesquelles Helsana détient une participation allant de 20 à 50 pour cent sont portées au bilan selon la méthode de la mise en équivalence, c'est-à-dire en proportion des fonds propres, conformément aux comptes annuels actuels disponibles. Pour les participations aux compagnies d'assurance, l'évaluation est effectuée sur la base des réserves latentes selon leur rapport sur la situation financière.

Date de la consolidation

La date de clôture pour toutes les sociétés entrant dans le périmètre de consolidation est le 31 décembre.

Evénements postérieurs à la date du bilan

Jusqu'à la date de la signature par l'organe compétent (26 février 2026), aucun événement majeur ne s'est produit après le jour de clôture du bilan.

Rapports internes

Les transactions, rapports et bénéfices intermédiaires est éliminée dans le cadre de la consolidation.

2.2 Principes d'évaluation

L'évaluation est effectuée sur la base de critères uniformes. Le principe de base de l'évaluation individuelle des actifs et des passifs est applicable.

Monnaies étrangères

Les conversions de postes en monnaie étrangère s'effectuent aux cours en vigueur au 31 décembre.

Les cours suivants ont été appliqués pour l'essentiel :

	31.12.2025	31.12.2024
Unité/monnaie	Cours	Cours
1 EUR	0,93050	0,93845
1 USD	0,79225	0,90617
1 GBP	1,06563	1,13487
100 JPY	0,50548	0,57662
1 CAD	0,57799	0,63014
1 AUD	0,52831	0,56106

Placements de capitaux

Immeubles

Les immeubles englobent tout autant des immeubles de rapport que des bâtiments utilisés par Helsana et sont inscrits au bilan à leur valeur vénale actuelle. Les valeurs vénales font l'objet d'une estimation par une société de conseil indépendante au moins tous les trois ans. Les années intermédiaires, les valeurs sont déterminées selon la méthode DCF (Discounted Cash Flow) ou au moyen d'une autre méthode reconnue.

Obligations

Sont compris les titres à intérêt fixe ou les placements dans des titres similaires sans échéance fixe (par exemple fonds obligataires) ou des titres sans prix de remboursement défini de manière fixe. Les placements détenus sont compétitifs et évalués au prix du marché. La variation périodique de la valeur au bilan est comptabilisée dans le compte de résultat.

Actions

Il s'agit notamment de titres de participation tels que des actions et d'instruments similaires à caractère de participation. Les avoirs en portefeuille sont négociables et évalués à leur valeur du marché. La modification périodique de la valeur du bilan est actée avec effet sur le résultat.

Placements alternatifs de capitaux

Les placements alternatifs de capitaux (par exemple le capital-risque, les matières premières, etc.) sont comptabilisés en tant que position séparée. Les placements détenus sont négociables et évalués à leur valeur du marché. Les variations de ces valeurs sont inscrites périodiquement au bilan via une comptabilisation dans le compte de résultat.

Placements collectifs de capitaux

Les placements collectifs de capitaux (par exemple les fonds en actions, les fonds immobiliers, etc.) sont comptabilisés en tant que position séparée. Les placements détenus sont compétitifs et évalués au prix du marché. La variation périodique de la valeur au bilan est comptabilisée dans le compte de résultat.

Produits dérivés

Les produits dérivés comprennent les opérations à terme sur devises, les options, les futures et les certificats sur indices d'actions. Ces instruments peuvent être détenus en CHF et dans différentes monnaies étrangères. Les produits dérivés sont principalement utilisés pour couvrir les fluctuations des taux de change et des prix du marché, en particulier pour couvrir les risques de change des trois principales monnaies (USD, EUR, GBP). L'évaluation s'effectue à la valeur de marché en vigueur sur la base des cours actuels.

Participations

Les participations incluent des parts dans des sociétés détenues à des fins stratégiques. Ces participations sont évaluées au prorata des derniers fonds propres connus (méthode de mise en équivalence). Pour les participations aux compagnies d'assurance, l'évaluation est effectuée sur la base des derniers fonds propres proportionnels connus ainsi que des réserves latentes sur les placements de capitaux selon leur rapport sur la situation financière.

Impôts différés actifs

Les impôts différés sur le rendement se basent sur la perspective du bilan et sont calculés au taux d'imposition applicable.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles font la distinction entre logiciels achetés et projets. Elles sont amorties de façon linéaire sur la base de la durée d'utilisation économique. Pour l'acquisition de logiciels, les montants supérieurs à CHF 500 000.– peuvent être activés. Les montants inférieurs à cette limite sont directement imputés sur le compte de résultat.

Les projets (carnet de commandes, relation clientèle, technologie IP) sont amortis dès leur lancement et évalués au maximum selon les frais d'acquisition ou de réalisation. Ces coûts doivent être mesurables et pouvoir être affectés au projet. Seuls les projets à caractère stratégique ou dont le volume d'investissement est supérieur à 3 millions de francs peuvent être activés.

Un goodwill versé à titre d'excédent du coût d'acquisition sur les actifs nets réévalués est compensé de fonds propres à la date d'acquisition. En cas d'activation d'autres immobilisations incorporelles, la durée d'utilité s'applique comme pour les projets.

Durée d'utilisation par catégorie de placement :

- 5 ans pour les projets (plus de dix ans dans les cas justifiés)
- 3 ans pour les logiciels

La valeur est vérifiée chaque année et le poste fait l'objet d'une correction de valeur correspondante.

Immobilisations corporelles

Immobilisations corporelles activées sont amorties de façon linéaire sur la base de la durée d'utilisation économique. Les acquisitions et les acquisitions groupées d'un montant supérieur à CHF 500 000.– peuvent être portées à l'actif dans les biens meubles et les équipements. Les montants inférieurs à cette limite sont directement imputés sur le compte de résultat.

Durée d'utilisation par catégorie de placements :

- 5 ans pour les biens meubles et les équipements
- 3 ans pour le matériel informatique
- 3 ans pour les véhicules

La valeur est vérifiée chaque année et le poste corrigé en conséquence.

Comptes de régularisation actifs

Cette position inclut les dépenses de l'exercice sous revue qui doivent être imputées en tant que charges au prochain exercice comptable ainsi que les produits de l'exercice sous revue qui ne donneront toutefois lieu à des recettes qu'au cours du prochain exercice comptable. Les régularisations actives correspondantes ou les créances qui résultent de bases contractuelles, réglementaires ou légales sont inscrites au bilan.

Créances

Les créances à l'égard des tiers, tels que les preneurs d'assurance, les organisations d'assurance, les agents et intermédiaires, les instances étatiques et autres sont évaluées à la valeur nominale. Le ducroire est évalué sur la base de la structure des échéances et des risques de solvabilité identifiables. Outre les corrections de valeur individuelles pour les risques créanciers connus, des pertes de valeur sont actées pour le risque de défaillance à la lumière de données statistiques. Le calcul de la correction de valeur nécessaire tient compte à la fois de la structure des échéances et du genre de créance (clients privés, clients entreprises, participation aux coûts). Les hypothèses reposent sur les valeurs empiriques des exercices précédents. En prenant pour hypothèse que les pertes sur débiteurs sont identiques aux exercices précédents, un ducroire est constitué au taux de 0,25 % pour les créances ouvertes jusqu'à 180 jours. Pour les créances plus anciennes, dans le cas des sociétés LAMal, le calcul du ducroire tient compte des effets de l'art. 64a LAMal, selon le canton. Les montants totaux des créances sont mis en relation avec les réquisitions de poursuite introduites et les actes de défaut de biens qui en résultent.

Les créances envers des proches sont évaluées à la valeur nominale, compte tenu des corrections de valeur se révélant nécessaires.

Liquidités

Les liquidités comprennent l'encaisse ainsi que les avoirs postaux et bancaires ou d'autres valeurs quasi-monnaie. L'évaluation est effectuée à la valeur nominale. Les éventuelles dépréciations d'actifs sont comptabilisées en conséquence.

Fonds propres

Le capital-actions est le montant nominal. Le capital-actions est divisé en 70 000 actions nominatives ordinaires d'une valeur nominale de 1000 francs.

Les réserves provenant de primes font référence aux versements (agio) dépassant le montant nominal.

Les réserves provenant de bénéfices font référence aux fonds propres générés sous la forme de bénéfices non distribués et reportés à nouveau issus d'exercices antérieurs.

Provisions techniques pour propre compte

Le poste des provisions techniques pour propre compte rassemble les provisions pour sinistres et prestations, les capitaux de couverture, les provisions pour participations aux excédents ainsi que les autres provisions techniques.

Les provisions pour sinistres et prestations sont calculées selon une méthode actuarielle reconnue par le droit de la surveillance (méthode Chain Ladder, p. ex.). Les paramètres de calcul suivants sont retenus pour l'année de survenance et l'année de règlement :

- Année du début du traitement contre année de paiement des prestations de soins
- Année du début du cas contre année de paiement des prestations d'indemnités journalières

La réserve mathématique pour rentes est calculée selon les normes comptables énoncées à l'art. 108 OLAA. La rente sans allocations de renchérissement sert de base de calcul. En cas de coassurance passive, notre part dans la réserve mathématique individuelle indiquée par la compagnie apéritrice est prise en charge.

Dans le segment de l'indemnité journalière de maladie collective, des provisions pour participations aux excédents sont constituées pour les contrats incluant des conventions de participations aux excédents. Ces provisions correspondent à l'espérance mathématique des participations aux excédents à verser après la date de clôture du bilan pour les contrats actifs à la date de clôture du bilan assortis d'une participation aux excédents. L'évaluation des provisions pour participations aux excédents tient compte de l'état actif au jour du bilan ainsi que de l'expérience empirique des sinistres.

Les autres provisions techniques d'assurance contiennent d'autres provisions actuarielles qui sont évaluées conformément au plan d'affaires valable et approuvé. Les provisions de vieillissement sont constituées afin de pouvoir financer à l'avenir les coûts grandissants d'un effectif de personnes assurées toujours plus âgé.

Provisions techniques de fluctuation et de sécurité

Les provisions de fluctuation et de sécurité sont constituées pour les volatilités des provisions techniques d'assurance. Les provisions de fluctuation sont utilisées pour couvrir des frais de prestations élevés imprévisibles ou pour compenser des insuffisances imprévues de couverture des provisions de dommages et prestations et des provisions de vieillissement. Chaque année, une valeur cible et un montant maximal par produit sont calculés. Ces deux valeurs correspondent à l'« expected shortfall » des risques sous-jacents.

Provisions non techniques

Si une sortie de fonds est probable, une provision adéquate est constituée pour les engagements juridiques et factuels découlant d'un événement passé. Le montant des provisions est déterminé sur la base d'une analyse de l'événement passé et du risque économique. Si le facteur temps joue un rôle important, le besoin de provisions doit être actualisé. Les provisions sont réévaluées chaque année.

Provisions pour risques liés aux placements de capitaux

Les provisions pour risques liés aux placements de capitaux ont pour objet de réduire l'impact des volatilités à long terme sur le marché des capitaux. Les provisions sont calculées sur l'ensemble du portefeuille et réévaluées chaque année. Les provisions-cibles et les fourchettes de variation pour les risques liés aux placements de capitaux sont calculées selon le modèle analytique (distribution normale), à l'aide des sensibilités dans les placements de capitaux.

- la fourchette de variation inférieure avec un niveau de sécurité de 99,0 pour cent
- la provision-cible avec un niveau de sécurité de 99,5 pour cent (sociétés LAMal) et de 99,75 pour cent (autres sociétés) défini en interne chez Helsana, à l'instar de l'appétence pour le risque approuvée par le Conseil d'administration
- la fourchette de variation supérieure avec un niveau de sécurité de 99,9 pour cent

Si les placements de capitaux subissent des pertes de valeur particulièrement importantes durant la période sous revue, les provisions pour risques liés aux placements de capitaux peuvent être dissoutes totalement ou partiellement avec effet sur le résultat. Si les placements de capitaux enregistrent des gains de valeur particulièrement importants durant la période sous revue, les provisions pour risques liés aux placements de capitaux peuvent être augmentées jusqu'à la valeur-cible avec effet sur le résultat.

Comptes de régularisation passifs

Cette position inclut les régularisations pour les recettes de l'exercice sous revue qui doivent être créditées en tant que produit sur le prochain exercice comptable ainsi que les charges de l'exercice sous revue qui ne seront payées que lors du prochain exercice comptable. Les régularisations passives correspondantes ou les dettes qui résultent de bases contractuelles, réglementaires ou légales sont inscrites au bilan.

Dettes

Ce poste regroupe essentiellement des engagements à l'égard d'assurés et de fournisseurs de prestations ainsi que des primes facturées par avance. Les prêts octroyés sont également repris dans ce poste. Les dettes sont portées au bilan à la valeur nominale.

3. Périmètre de consolidation 2025

Nom	Branche	Consolidation	Participa- tion en %	Capital en millions de CHF
Helsana SA, Dübendorf	Holding	Intégralement consolidée	100	70,0
- Helsana Assurances SA, Dübendorf	Assurance-maladie	Intégralement consolidée	100	70,0
- Helsana Assurances complémentaires SA, Dübendorf	Assurance-maladie	Intégralement consolidée	100	35,0
- Helsana Protection juridique SA, Aarau	Assurance de protection juridique	Méthode de mise en équivalence	50	3,0
- Helsana Accidents SA, Dübendorf	Assurance-accidents	Intégralement consolidée	100	14,0
- Solida Assurances SA, Zurich	Assurance-accidents	Méthode de mise en équivalence	50	10,0
- Helsana Participations SA, Dübendorf	Holding	Intégralement consolidée	100	0,1
- Health & Medical Service SA, Zurich	Soins de santé	Intégralement consolidée	100	0,1
- Helsana HealthInvest SA, Zurich	Investissement	Intégralement consolidée	100	0,1
- Helsana Services SA, Dübendorf	Services	Intégralement consolidée	100	0,1
- Parabell Participations SA, Dübendorf	Holding	Intégralement consolidée	100	0,1
- Adcubum SA, Saint-Gall	Services	Intégralement consolidée	100	0,1
- Adcubum Deutschland GmbH, Stuttgart	Services	Intégralement consolidée	100	0,15
- Adcubum d.o.o., Zagreb	Services	Intégralement consolidée	100	0,04
- tech11 GmbH, Wurtzbourg	Services	Intégralement consolidée	100	0,04
- Communauté d'achat HSK SA, Dübendorf	Services	Intégralement consolidée	60	0,1
- Service Sinistres Suisse SA, Zurich	Clarification des recours	Intégralement consolidée	50,9	0,1

4. Commentaires relatifs au compte de résultat consolidé

Montants en milliers de francs	2025	2024
Recettes de primes	8 962 622	8 246 241
Part des réassureurs	-807	-629
Primes acquises pour propre compte	8 961 815	8 245 612
Charges de sinistres et de prestations	-9 128 467	-8 569 974
Participation aux coûts	937 565	857 178
Variation des provisions techniques	-158 613	-2 231
Frais engagés pour restreindre les dommages	-43 845	-41 373
Taux d'intérêt technique	4 188	4 201
Total charges de sinistres et de prestations pour propre compte	-8 389 172	-7 752 199
Charges de personnel	-426 686	-414 464
Locaux administratifs et installations d'exploitation	-24 499	-25 483
Charges informatiques	-71 362	-83 221
Marketing, publicité et commissions	-139 951	-124 992
Autres charges administratives	44 489	42 120
Amortissements	-1 292	-1 292
Total charges d'exploitation pour propre compte	-619 301	-607 332
Rendement de produits tiers	30 445	31 279
Intérêts sur les créances et liquidités	17 127	18 769
Autres produits	1 766	1 421
Total autres produits d'exploitation	49 338	51 468
Charges sur les produits tiers	-24 273	-24 988
Charges sur les dettes et liquidités	-2 999	-1 800
Autres charges	-8 856	-615
Total autres charges d'exploitation	-36 128	-27 403
Chiffre d'affaires des compagnies non assurantielles	51 688	31 139
Charges administratives des compagnies non assurantielles	-78 328	-46 157
dont charges de personnel des compagnies hors de la technique d'assurance	-39 265	-19 193
Autres charges hors exploitation	-1 661	-1 143
Total résultat hors exploitation	-28 301	-16 161

Montants en milliers de francs	2025	2024
Produits exceptionnels	0	30
Total résultat exceptionnel	0	30
Impôts sur les bénéfices	-48 521	-43 105
Impôts différés sur les bénéfices ¹	-16 336	-19 192
Total bénéfices	-64 857	-62 297

¹ Le taux d'impôt différé sur les bénéfices de 17,7 pour cent pour la société LCA, de 17,9 pour cent pour la société LAA et de 18,6 pour cent pour les sociétés de services (année précédente: 18,1 pour cent et 18,6 pour cent pour les sociétés avec déduction des participations) correspond au taux d'imposition escompté.

5. Commentaires relatifs au compte de résultat consolidé – placements de capitaux

Montants en milliers de francs	Rendement courant	Bénéfices réalisés	Bénéfices non réalisés	Total 2025
Produits des placements de capitaux				
Immeubles	21 320	0	16 831	38 151
Obligations	71 775	61 631	81 228	214 635
Actions	31 172	97 821	257 868	386 861
Autres placements de capitaux				
Placements alternatifs	0	755	76 115	76 870
Placements collectifs de capitaux	21 181	14 658	69 804	105 643
Opérations de change à terme	0	70 003	44 750	114 753
Participations	5 230	0	40 137	45 367
Autres produits des placements de capitaux ¹	27 527	0	0	27 526
Total produits des placements de capitaux	178 205	244 868	586 733	1 009 806

Montants en milliers de francs	Frais administratifs	Pertes réalisées	Pertes non réalisées	Total 2025
Charges des placements de capitaux				
Immeubles	0	0	-5 220	-5 220
Obligations	0	-75 538	-120 772	-196 310
Actions	0	-57 617	-110 885	-168 501
Autres placements de capitaux				
Placements alternatifs	0	-228	-18 693	-18 921
Placements collectifs de capitaux	1	-389	-4 621	-5 009
Opérations de change à terme	0	-52 637	-42	-52 680
Participations	0	0	-3 582	-3 582
Autres charges placements de capitaux ¹	-28 038	0	0	-28 038
Charges de gestion des capitaux	-13 708	0	0	-13 708
Total charges des placements de capitaux	-41 746	-186 408	-263 814	-491 969
Variation de la provision pour risques liés aux placements de capitaux	0	0	-119 470	-119 470
Total résultat des placements 2025	136 459	58 459	203 449	398 367

¹ Le résultat restant des placements de capitaux comprend le résultat des cours issu de la conversion des devises.

Montants en milliers de francs	Rendement courant	Bénéfices réalisés	Bénéfices non réalisés	Total 2024
Produits des placements de capitaux				
Immeubles	21 447	0	9 478	30 926
Obligations	66 833	90 970	266 646	424 449
Actions	28 749	71 074	220 526	320 349
Autres placements de capitaux				
Placements alternatifs	0	1	54 838	54 839
Placements collectifs de capitaux	20 070	8 064	84 785	112 918
Opérations de change à terme	0	48 080	0	48 080
Participations	4 307	0	21 549	25 856
Autres produits des placements de capitaux ¹	9 852	0	0	9 851
Total produits des placements de capitaux	151 259	218 187	657 823	1 027 268

Montants en milliers de francs	Frais administratifs	Pertes réalisées	Pertes non réalisées	Total 2024
Charges des placements de capitaux				
Immeubles	0	0	-5 424	-5 424
Obligations	0	-101 680	-50 766	-152 446
Actions	0	-34 585	-96 509	-131 093
Autres placements de capitaux				
Placements alternatifs	0	-253	-360	-613
Placements collectifs de capitaux	0	-833	-8 062	-8 896
Opérations de change à terme	0	-92 709	-64 477	-157 186
Participations	0	0	-35	-35
Autres charges placements de capitaux ¹	-9 533	0	0	-9 533
Charges de gestion des capitaux	-13 569	0	0	-13 569
Total charges des placements de capitaux	-23 103	-230 061	-225 632	-478 796
Variation de la provision pour risques liés aux placements de capitaux	0	0	-181 820	-181 820
Total résultat des placements 2024	128 155	-11 872	250 371	366 652

¹ Le résultat restant des placements de capitaux comprend le résultat des cours issu de la conversion des devises.

6. Commentaires relatifs au bilan consolidé – placements de capitaux

Montants en milliers de francs	Situation au 31.12.2024	Entrées/sorties	Variation de l'ajustement d'évaluation	Situation au 31.12.2025
Immeubles ¹	408 663	3 081	11 611	423 353
Obligations	4 516 664	45 601	–39 543	4 522 721
Actions	1 531 245	76 105	146 983	1 754 333
Autres placements de capitaux				
Placements alternatifs	314 627	17 226	57 423	389 277
Placements collectifs de capitaux	935 128	40 163	65 183	1 040 474
Produits dérivés	–31 074	31 074	13 634	13 634
Participations	143 268	0	36 555	179 823
Placements de capitaux	7 818 521	213 250	291 846	8 323 615

¹ Au 31 décembre 2025, les biens immobiliers en utilisation propre ont une valeur de CHF 23,4 mio. sur le marché.

Montants en milliers de francs	Situation au 31.12.2023	Entrées/sorties	Variation de l'ajustement d'évaluation	Situation au 31.12.2024
Immeubles ¹	402 427	2 182	4 054	408 663
Obligations	4 271 965	28 819	215 880	4 516 664
Actions	1 343 732	63 496	124 017	1 531 245
Autres placements de capitaux				
Placements alternatifs	246 011	14 138	54 478	314 627
Placements collectifs de capitaux	840 715	17 692	76 722	935 128
Produits dérivés	33 403	–33 403	–31 074	–31 074
Participations	121 753	0	21 514	143 268
Placements de capitaux	7 260 006	92 924	465 591	7 818 521

¹ Au 31 décembre 2024, les biens immobiliers en utilisation propre ont une valeur de CHF 23,9 mio. sur le marché.

7. Opérations de change à terme

Montants en milliers de francs			Valeurs de marché au 31.12.2025		Valeurs de marché au 31.12.2024	
			Actifs	Passifs	Actifs	Passifs
Opérations à terme	Couverture	USD	10 981	42	0	24 456
Opérations à terme	Couverture	EUR	2 303	0	0	5 116
Opérations à terme	Couverture	GBP	392	0	0	1 502
Total opérations de change à terme			13 676	42	0	31 074

8. Tableau des immobilisations corporelles et incorporelles

Montants en milliers de francs	Mobilier de bureau, machines, équipements	Matériel informatique	Véhicules	Total immob. corporelles	Projets ¹	Total immob. in-corporelles
Valeurs d'acquisition						
Valeurs brutes au 31.12.2024	8 369	2 490	808	11 667	0	0
Modification du périmètre de consolidation	599	1 305	0	1 904	140 500	140 500
Entrées de placements	22	496	30	548	0	0
Sorties de placements	-1 345	-576	-30	-1 951	0	0
Valeurs brutes au 31.12.2025	7 645	3 715	808	12 168	140 500	140 500
Corrections de valeur cumulées						
Corrections de valeur au 31.12.2024	-5 050	-2 264	-715	-8 029	0	0
Amortissements planifiés	-1 363	-495	-60	-1 918	-9 367	-9 367
Sorties de placements	1 324	572	0	1 896	0	0
Corrections de valeur au 31.12.2025	-5 090	-2 187	-775	-8 051	-9 367	-9 367
Valeurs comptables nettes au 31.12.2025	2 555	1 528	33	4 117	131 133	131 133

¹ Valeurs immatérielles issues de l'acquisition de contrôle : sur la base des données effectives du carnet de commandes ainsi que des transactions comparables observées en matière de technologie IP et de relation clientèle, nous avons déterminé une durée d'utilisation résiduelle de cinq ans.

Montants en milliers de francs	Mobilier de bureau, machines, équipements	Matériel informatique	Véhicules	Total immob. corporelles	Projets	Total immob. in-corporelles
Valeurs d'acquisition						
Valeurs brutes au 31.12.2023	8 369	2 240	708	11 317	0	0
Entrées de placements	0	250	100	350	0	0
Sorties de placements	0	0	0	0	0	0
Valeurs brutes au 31.12.2024	8 369	2 490	808	11 667	0	0
Corrections de valeur cumulées						
Corrections de valeur au 31.12.2023	-3 759	-2 122	-656	-6 536	0	0
Amortissements planifiés	-1 292	-142	-60	-1 493	0	0
Dépréciations de valeur	0	0	0	0	0	0
Corrections de valeur au 31.12.2024	-5 050	-2 264	-715	-8 030	0	0
Valeurs comptables nettes au 31.12.2024	3 319	225	93	3 637	0	0

9. Comptes de régularisation actifs et passifs

Montants en milliers de francs	31.12.2025	31.12.2024
Intérêts courus sur les placements de capitaux	32 634	31 521
Compensation des risques	14 521	303 582
Régularisation des commissions	57 348	43 171
Acte de défaut de biens selon l'art. 64a LAMal	60 309	56 768
Autres actifs transitoires	65 481	53 817
Total comptes de régularisation actifs	230 293	488 859
Provisions pour impôts	40 443	56 129
Régularisations créanciers	18 733	18 127
Régularisation co-assurances	10 377	2 854
Régularisation des licences de logiciels	21 311	0
Autres passifs transitoires	6 525	6 069
Total comptes de régularisation passifs	97 389	83 178

10. Créances et dettes

Montants en milliers de francs	31.12.2025	31.12.2024
Preneurs d'assurance ¹	521 068	478 759
Organisations d'assurance	5 167	4 106
Organisations et personnes proches	3 326	402
Organismes étatiques ²	47 096	36 248
Autres créances	70 198	51 492
Total créances	646 855	571 007
Preneurs d'assurance	706 113	666 939
Organisations d'assurance	1 606	774
Fournisseurs de prestations	138 196	116 730
Agents et intermédiaires	1 991	1 766
Organisations et personnes proches	2 314	2 250
Organismes étatiques	14 407	19 539
Autres dettes	285 795	225 110
Total dettes	1 150 422	1 033 109

¹ Les créances envers des preneurs et preneuses d'assurance sont inscrites à leur valeur nominale en tenant compte des ajustements de valeur économiquement nécessaires. Les créances contiennent des ajustements de valeur à hauteur de KCHF 3 659 (2024: KCHF 3 347).

² En 2025, il a été décidé de renoncer à déclarer les frais de test Covid-19 pris en charge par la Confédération (2024 : KCHF 83,2).

11. Provisions techniques

Montants en milliers de francs	Provisions pour sinistres et prestations ¹	Capitaux de couverture ²	Provisions pour participations futures des assurés aux excédents	Autres provisions techniques ³	Total
Situation au 31.12.2024	1 738 941	445 348	115 448	374 564	2 674 301
Constitutions	1 592 446	44 704	74 280	18 412	1 710 842
Dissolutions	-105 391	-23 318	-6 562	-30 292	-165 563
Utilisation	-1 288 574	-21 081	-85 577	-10 434	-1 386 666
Situation au 31.12.2025	1 937 422	445 655	97 587	352 249	2 832 914

Montants en milliers de francs	Provisions pour sinistres et prestations ¹	Capitaux de couverture ²	Provisions pour participations futures des assurés aux excédents	Autres provisions techniques ³	Total
Situation au 31.12.2023	1 791 755	449 027	110 224	321 066	2 672 068
Constitutions	1 364 565	41 350	81 001	76 498	1 563 414
Dissolutions	-145 510	-21 262	-841	-11 806	-179 419
Utilisation	-1 271 869	-23 769	-74 934	-11 193	-1 381 764
Situation au 31.12.2024	1 738 941	445 348	115 448	374 564	2 674 301

¹ La part de réassurance dans les provisions pour sinistres et prestations s'élève à KCHF 0 au 31.12.2025 (KCHF 0 au 31.12.2024).

² Les réserves mathématiques pour les rentes sont décomptées avec un taux d'intérêt technique de 1,0% (2024 : 1,0%). La durée moyenne s'élève à 13,9 ans (2024: 9,5 ans).

³ Les provisions techniques restantes se composent des provisions de vieillissement, des fonds con-sacrés à la réduction volontaire des réserves, ainsi que des fonds consacrés à d'autres produits d'assurance obligatoire des soins AOS.

12. Provisions techniques de fluctuation et de sécurité

Montants en milliers de francs	Provisions techniques de fluctuation et de sécurité	Total
Situation au 31.12.2024	1 275 096	1 275 096
Constitutions	83 130	83 130
Dissolutions	-67 758	-67 758
Situation au 31.12.2025	1 290 468	1 290 468

Montants en milliers de francs	Provisions techniques de fluctuation et de sécurité	Total
Situation au 31.12.2023	1 258 860	1 258 860
Constitutions	133 090	133 090
Dissolutions	-116 853	-116 853
Situation au 31.12.2024	1 275 096	1 275 096

13. Provisions non techniques

Montants en milliers de francs	Personnel/ courtiers ¹	Impôts ²	Impôts différés passifs ³	Autres ⁴	Total
Situation au 31.12.2024	18 147	0	1 606	6 942	26 695
Modification du périmètre de consolidation	859	0	22 700	359	23 918
Constitutions	35 852	0	7 302	19 131	62 285
Dissolutions	-20 565	0	-1 513	-1 055	-23 133
Utilisation	-10 408	0	0	-16 840	-27 248
Situation au 31.12.2025	23 885	0	30 095	8 537	62 517
dont provisions à court terme	23 885	0	30 095	8 537	62 517

Montants en milliers de francs	Personnel/ courtiers ¹	Impôts ²	Impôts différés passifs ³	Autres ⁴	Total
Situation au 31.12.2023	17 486	27 763	0	6 660	51 910
Constitutions	26 859	0	1 368	16 452	44 679
Dissolutions	-17 240	0	0	-1 316	-18 556
Utilisation	-8 958	0	0	-14 891	-23 849
Reclassifications	0	-27 763	238	37	-27 488
Situation au 31.12.2024	18 147	0	1 606	6 942	26 695
dont provisions à court terme	18 147	0	1 606	6 942	26 695

¹ Le poste « Personnel/courtage » comprend les provisions pour les rémunérations variables, y compris les charges sociales et le droit aux vacances du personnel.

² Les régularisations des impôts courants ont été reclassées en 2024 en régularisations passives.

³ La régularisation de l'impôt différé sur le rendement se base sur une perspective de bilan et a été calculée en utilisant la méthode de la comprehensive liability (taux d'imposition en vigueur ou attendus à l'avenir). Sur la base de ces calculs, il en résulte un taux d'imposition de 17,9 % pour l'exercice sous revue ou de 18,6 % pour les sociétés avec déduction des participations.

⁴ Le poste « Autres » inclut principalement les provisions pour les points Plus Helsana.

14. Provisions pour risques liés aux placements de capitaux

Montants en milliers de francs	Provision pour risques liés aux placements de capitaux	Total
Situation au 31.12.2024	1 046 020	1 046 020
Constitutions	119 470	119 470
Dissolutions	0	0
Situation au 31.12.2025	1 165 490	1 165 490

Montants en milliers de francs	Provision pour risques liés aux placements de capitaux	Total
Situation au 31.12.2023	864 200	864 200
Constitutions	181 820	181 820
Dissolutions	0	0
Situation au 31.12.2024	1 046 020	1 046 020

15. Dettes envers des institutions de prévoyance

Montants en milliers de francs	Excédent (+) ou insuffisance (-) de couverture selon l'institution de prévoyance ¹		Charges de prévoyance dans les charges de personnel	
	31.12.2024	31.12.2023	31.12.2025	31.12.2024
Fondation de prévoyance du personnel d'Helsana Assurances SA	260 893	210 199	39 736	39 416
Asga Pensionskasse Genossenschaft ²			594	0
Totale	260 893	210 199	40 330	39 416

¹ Les données sont basées sur les comptes annuels audités 2023 et 2024 de la Fondation de prévoyance du personnel d'Helsana Assurances SA. Les valeurs peuvent être consultées dans les comptes annuels 2024.

² Les obligations en matière de retraite, de décès et d'invalidité sont régies par les dispositions légales des pays concernés. Les cotisations à des organismes publics et à des compagnies d'assurance sont versées en continu et enregistrées périodiquement. Le contrat d'affiliation avec l'Asga Pensionskasse Genossenschaft est une assurance complète qui garantit les prestations légales ainsi qu'une valeur nominale et un taux d'intérêt conforme aux dispositions légales et tarifaires. Les charges de prévoyance comprises dans les charges de personnel concernent la période de septembre à décembre 2025 prise en compte dans le compte de résultat.

16. Acquisition/Vente de participations intégralement consolidées

Le groupe d'entreprises repris au cours de l'exercice présentait les principaux postes de bilan suivants à la date d'acquisition et est intégralement consolidé. Aucune société n'a été achetée l'année précédente.

Postes importants du bilan à la date d'acquisition

Montants en milliers de francs	01.09.2025
Immobilisations	1 903
Comptes de régularisation actifs	1 918
Impôts différés actifs	1 835
Créances	16 417
Liquidités	5 143
Provisions	-2 059
Comptes de régularisation passifs	-18 035
Dettes	-21 173
Actifs nets	-14 051

Le 1^{er} septembre 2025, Helsana a repris le Groupe Adcubum (composé des sociétés Adcubum AG, Saint-Gall, Adcubum Deutschland GmbH, Stuttgart, Adcubum d.o.o., Zagreb, tech11 GmbH, Wurtzbourg). En rachetant Adcubum, Helsana garantit à long terme la stabilité et le développement de systèmes informatiques essentiels pour Helsana et l'ensemble de la branche. Toutes les clientes et tous les clients continueront d'avoir accès aux produits et services d'Adcubum sur un pied d'égalité. Le fournisseur de logiciels reste une entreprise indépendante dont le siège se trouve à Saint-Gall.

Adcubum a réalisé un chiffre d'affaires net de 49 millions de francs au cours de l'exercice 2025 jusqu'à la date d'acquisition et a contribué au résultat du groupe avec un chiffre d'affaires net de 24 millions de francs et un résultat de 3,8 millions de francs depuis son intégration au groupe le 1^{er} septembre 2025.

Le 28 février 2025, Procure Prévoyance SA a été vendue suite à des modifications apportées à la LSA/OS. Pour des considérations de matérialité, le détail des valeurs n'est pas présenté. Au moment de la vente, Procure Prévoyance SA affichait un chiffre d'affaires net de KCHF 545 et KCHF 392 de frais administratifs. Les actifs nets au 28 février 2025 s'élevaient à KCHF 231.

Traitement du goodwill

Le goodwill a été compensé de fonds propres au moment de l'acquisition. Les répercussions de cette opération sur les fonds propres et le résultat sont documentés ci-dessous, en tenant compte d'une durée d'utilisation du goodwill de cinq ans.

Montants en milliers de francs	31.12.2025	31.12.2024
Répercussion théorique sur le compte de résultat		
Résultat annuel déclaré	357 445	447 740
Amortissements théoriques sur le goodwill	-18 193	0
Résultat annuel après amortissement du goodwill	339 252	447 740
Répercussion théorique sur le bilan		
Fonds propres déclarés, y compris les intérêts minoritaires	3 296 164	3 215 943
Valeurs d'acquisition		
Valeurs brutes au 31.12.2024	0	0
Entrées de placements	272 900	0
Valeurs brutes au 31.12.2025	272 900	0
Corrections de valeur cumulées		
Corrections de valeur au 31.12.2024	0	0
Amortissements planifiés	-18 193	0
Corrections de valeur au 31.12.2025	-18 193	0
Valeurs comptables nettes au 31.12.2025	254 707	0
Fonds propres théoriques, y compris les intérêts minoritaires	3 550 871	3 215 943

17. Autres indications

Sûretés pour engagements propres, réserve de propriété (hors fortune liée)

Au 31.12.2025, il n’y avait aucune sûreté pour engagements propres.

Créances/dettes éventuelles

Dans le cadre de l'imposition de groupe TVA, le Groupe Helsana est solidairement responsable des dettes des sociétés du groupe à l'égard de l'Administration fédérale des contributions. Le groupe TVA inclut les sociétés intégralement consolidées et la Fondation Sana.

Les placements alternatifs font l'objet d'obligation de versements supplémentaires pour un montant total de KCHF 8 268 (2024: KCHF 12 286).

Principales sociétés proches

Montants en milliers de francs	Transactions avec le Groupe Helsana (en termes nets) ¹		Portefeuille des créances		Portefeuille des dettes	
	2025	2024	31.12.2025	31.12.2024	31.12.2025	31.12.2024
Nom						
Solida Assurances SA, 8048 Zurich	11 692	11 499	1 000	549	2 133	2 093
Helsana Protection juridique SA, 5000 Aarau	23 276	22 662	0	0	181	158

¹ Les transactions avec des sociétés proches incluent la somme des décomptes de ces sociétés, qui contiennent les primes nettes cédées moins les éventuelles participations aux excédents et les frais d'administration.



Helsana SA Dübendorf

**Rapport de l'organe de révision
à l'Assemblée générale
sur les comptes consolidés 2025**



Rapport de l'organe de révision à l'Assemblée générale de Helsana SA, Dübendorf

Rapport sur l'audit des comptes consolidés

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de Helsana SA et ses filiales (le groupe), comprenant le compte de résultat consolidé, le bilan consolidé, le tableau de flux de trésorerie consolidé et le tableau des fonds propres consolidés pour l'exercice clos au 31 décembre 2025, ainsi que l'annexe aux comptes consolidés, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes consolidés (pages 35 à 67) donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière consolidés du groupe au 31 décembre 2025, ainsi que de ses résultats et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date conformément aux Swiss GAAP RPC et sont conformes à la loi suisse.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes consolidés » de notre rapport. Nous sommes indépendants du groupe, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession. Nous avons aussi satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'administration. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des comptes annuels, des comptes consolidés et de nos rapports correspondants.

Notre opinion d'audit sur les comptes consolidés ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des comptes consolidés, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes consolidés ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent, par ailleurs, comporter des anomalies significatives.

PricewaterhouseCoopers AG, Birchstrasse 160, 8050 Zürich
+41 58 792 44 00

www.pwc.ch

PricewaterhouseCoopers AG est membre du réseau mondial PwC, un réseau de sociétés juridiquement autonomes et indépendantes les unes des autres.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.

Responsabilités du Conseil d'administration relatives aux comptes consolidés

Le Conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes consolidés lesquels donnent une image fidèle conformément aux Swiss GAAP RPC et aux dispositions légales. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, le Conseil d'administration est responsable d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité du groupe à poursuivre ses activités et d'établir les comptes consolidés sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si le Conseil d'administration a l'intention de liquider le groupe ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes consolidés

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion d'audit. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- Nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne du groupe.
- Nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Conseil d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation appliqué et, sur la base des éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à

l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention dans notre rapport sur les informations à ce sujet fournies dans les comptes consolidés ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion d'audit modifiée. Nous établissons nos conclusions sur la base des éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Des situations ou événements futurs peuvent cependant amener le groupe à cesser son exploitation.

- Nous évaluons la présentation dans son ensemble, la structure et le contenu des comptes consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et estimons si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle à donner une présentation sincère.
- Nous planifions et réalisons l'audit des comptes consolidés afin de recueillir des éléments probants suffisants et appropriés sur les informations financières des entités ou des unités du groupe pour servir de fondement à la formation d'une opinion d'audit sur les comptes consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la revue des travaux d'audit effectués pour les besoins de l'audit des comptes consolidés. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit.

Nous communiquons au Conseil d'administration ou à sa commission compétente, notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus ainsi que nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne, relevée au cours de notre audit.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes consolidés, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

Nous recommandons d'approuver les comptes consolidés qui vous sont soumis.

PricewaterhouseCoopers AG

Martin Schwörer
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

Severin Merkle
Expert-réviseur agréé

Zürich, le 26 février 2026

Impressum

Helsana rapport de gestion 2025

Éditeur

Helsana Assurances SA
Case postale
8081 Zurich
Téléphone +41 58 340 12 12
media.relations@helsana.ch
helsana.ch

Concept, design et rédaction

Helsana Assurances SA

Mise en œuvre technique et hébergement du site Internet

Neidhart + Schön Group AG, Zurich

Photos

BOOSTR GmbH, Gian Marco Castelberg, Andrea Camen Photography, Adobe Stock

Correction et traduction

Supertext AG, Zurich
Visinand Communications, Lausanne

Impression

Stämpfli AG, Wallisellen

Le rapport de gestion d'Helsana est publié en allemand et en français. Le rapport financier – un extrait du rapport de gestion d'Helsana – est également publié en italien et en anglais. En cas d'incohérence entre les versions, la version allemande fait foi.



Pour la version en ligne du
Helsana rapport de gestion 2025.

Nous sommes là pour vous.

Groupe Helsana

0844 80 81 82

helsana.ch/contact

helsana.ch/sites

Distingué par les meilleures notes.

